

Horaires modifiés

Eva Côté mécontente de Québecair

par Michel POMERLEAU

RIMOUSKI — La députée fédérale de Rimouski-Témiscouata, Mme Eva Côté, n'a pas manqué de faire connaître son mécontentement

suite aux changements d'horaires apportés par la compagnie Québecair à ses vols entre Mont-Joli et Montréal.

Dans une lettre expédiée au président de Québecair, M. Alfred Ha-

mel, Mme Côté explique que le fait de réduire le nombre de vols, en enlevant particulièrement le vol de 16h35, cause un préjudice grave à toute la population de l'Est du Québec et la ramène à l'époque où "c'é-

tait presque un tour de force de se rendre à Montréal en avion".

Mme Côté dit toutefois comprendre les difficultés financières de Québecair et la nécessité de rentabiliser ses vols, mais elle estime que la réduction du service n'est pas la bonne méthode pour y parvenir. Selon Mme Côté, la puissance d'un transporteur régional s'établit dans une capacité de répondre aux besoins d'une clientèle existante et appelée à grandir en fonction de la qualité des services qui lui sont offerts.

La députée fédérale de Rimouski proteste également contre la fermeture imminente du service des ré-

servations de Québecair à l'aéroport de Mont-Joli, service qui serait transféré à Montréal. Pour la députée, une réorganisation de ce service serait beaucoup plus réaliste et répondrait mieux aux besoins de la clientèle de l'Est du Québec et de la Côte-Nord si l'on créait à Mont-Joli un centre régional de réservations.

Préoccupée par la situation du transport aérien, Mme Côté a demandé au ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin, d'intervenir dans ce dossier et cela dans l'intérêt de la population de l'Est du Québec.



Mme Eva COTE

Tournée de consultation

Le vieillissement étudié

Les personnes âgées et tous les citoyens du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie pourront participer à l'élaboration d'une politique de vieillissement. Ils auront en effet l'occasion de se faire entendre lors des audiences qui seront tenues le 16 octobre 1980 de 9h30 à 12h30 à Rimouski, et de 19h à 22h à Gaspé, dans le cadre de la tournée de consultation entreprise par le ministère des Affaires sociales.

Un document de consultation rendu public par le ministre des Affaires sociales, M. Denis La-zeur, rend compte des services offerts aux citoyens âgés par le gouvernement du Québec et pose l'hypothèse d'un conseil du troisième

âge, chargé de protéger et de promouvoir les intérêts des doyens de notre société. La brochure "On est si bien chez soi", déjà disponible dans les établissements du réseau des affaires sociales (centres de services sociaux, centres d'accueil, centres locaux de services communautaires, conseils régionaux de la santé et des services sociaux et centres hospitaliers) sera également distribuée au cours de la tournée de consultation.

Un document audio-visuel complète les publications et présente un élément important d'animation et de discussion. On y traite de l'évolution du compor-

tement de la société québécoise à l'égard de ses vieillards et on y explique les buts poursuivis par le ministère des Affaires sociales du Québec, en ce qui a trait aux services rendus aux personnes âgées, dans les différents types d'établissements de son réseau de santé et de services sociaux.

Le Conseil régional de santé et des services sociaux coordonne cette consultation dans la région et communiquera sous peu les informations quant au lieu où les intéressés(es) devront se rendre pour s'exprimer et ainsi participer à l'élaboration d'une politique qui nous aidera à "mieux vieillir au Québec".

Route 389: Bersimis pourrait être consulté

BAIE-COMEAU — Selon une nouvelle diffusée par CKBH, la poursuite des travaux de déboisement de la route 389 entre Manic 5 et Gagnon pourrait faire l'objet de négociations entre le ministère de l'Énergie et des Ressources et le Conseil de bande de Bersimis. C'est suite à une étude d'impact de la construction de la route sur l'environnement, étude effectuée par Environnement-Québec, que les fonctionnaires de l'Énergie et des Ressources en sont venus à s'interroger sur la possibilité d'une négociation avec les Montagnais de Bersimis, rapporte encore la station radiophonique de Baie-Comeau.

La question qui y sera débattue serait la suivante: doit-on avertir les Amérindiens du passage de la route 389 sur leur territoire ou doit-on obtenir leur accord préalable?

Le ministère de l'Énergie et des Ressources, maître d'œuvre de la construction de la route 389, attendra la réponse à cette question avant d'entreprendre le déboisement des 40 derniers milles séparant la limite actuelle du déboisement et Gagnon.

Cet hiver, une somme de \$3 millions sera allouée à la poursuite des travaux avec une possibilité d'un budget supplémentaire de \$1.5 million. Advenant que les travaux de construction se poursuivent normalement, la 389 reliera Baie-Comeau à Ville de Gagnon au printemps 1983.

Québec Téléphone s'explique

par Michel CORBEIL

CARLETON — La compagnie Québec Téléphone ne prévoit pas d'opposition de la part de la Régie des services publics du Québec à sa demande de hausse générale des tarifs téléphoniques.

Interrogé à ce sujet, mardi à Carleton, le directeur adjoint du service politique et réglementation, M. Louis Arsenault, croit que les fondements de la demande, qui sera dé-

battue devant la régie, démontre l'évidence d'un redressement tarifaire.

Le 4 août, la compagnie, qui dispense des services dans l'est du Québec, entre autres, à l'exception des îles de la Madeleine, a déposé une requête devant la Régie des services publics. Elle sollicite une augmentation générale des tarifs: par exemple, le service au domicile sera majoré, en moyenne, de 11.4 pour 100, en

1981, et de 8 pour 100, en 1982.

La régie a terminé les audiences de Télébec, qui dessert les îles de la Madeleine. Télébec demanderait une hausse de près de 20 pour 100 de ses revenus, pour 1981. Québec Téléphone espère un redressement pour obtenir une augmentation de 9.4 pour 100 des revenus, en 1981, tirés de cette source, et de 5.1 pour 100, en 1982.

Québec Téléphone n'attend plus que la

convocation des audiences publiques de la régie. Cela pourrait se réaliser en novembre prochain.

Justification

"La régie peut statuer que ce sera différent, que nos prévisions doivent tenir compte de secteurs autres que ceux prévus, explique M. Arsenault. C'est à la régie de se prononcer là-dessus. Mais, règle générale, les compagnies et la régie en viennent à s'entendre sur les mêmes priorités".

Québec Téléphone tient à souligner que les hausses de tarifs ne signifient pas que les abonnés avancent le capital pour les futurs investissements. Les revenus des tarifs permettent à la compagnie d'emprunter à de meilleurs taux d'intérêt.

La compagnie essaie de planifier sur cinq ans, de façon globale, et sur deux ans, de manière plus détaillée. "Il faut également planifier les revenus".

Parmi les projets d'avenir, la compagnie espère offrir des lignes individuelles à 90 pour 100 des abonnés en milieu rural, d'ici cinq ans. C'est un projet de \$50 millions, qui ne sera jamais rentable, précise la compagnie, compte tenu qu'il touche seulement 27,000 des

180,000 abonnés de Québec Téléphone.

Un tel projet est-il en danger si la régie refuse le redressement proposé? Québec Téléphone n'envisage pas un tel refus.

Le redressement permet une meilleure santé financière, termine M. J.-Paul Poirier, gérant des services aux clients de la région

Saint-Laurent pour Québec Téléphone. La compagnie tient d'ailleurs à conserver cette bonne santé financière qui intéresse les éventuels investisseurs. Le marché financier semble en être convaincu: en septembre, la dernière émission d'obligations, soit \$13,350,000 en actions ordinaires, a été émise en trois jours.

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet no: 603-020-6340 — Réfection du réseau électrique, Parc Paul Sauvé, Oka, Cte de Deux-Montagnes.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 3 octobre 1980 sur remise d'un montant de 20 \$ non remboursable.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Édifice «Place de la Capitale», 150^e et, boul. St-Cyrille, 16^e étage, Québec, téléphone: 643-2210 ou Direction des opérations régionales, Service de l'équipement, 5075, rue Fullum, Montréal.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16^e étage, 150^e et, boul. St-Cyrille, Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal et du Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 7 000 \$ ou d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances au montant de 3 500 \$ ou d'obligations conformes aux exigences au montant de 3 500 \$.

Date et heure limites de réception des soumissions: Vendredi, le 17 octobre 1980 à 15:00 heures

Le sous-ministre Pierre Le François

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet no: 603-021-6340 — Phase II. Rénovations de bâtiments, Centre communautaire, Parc Paul Sauvé, Oka, Cte de Deux-Montagnes.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 3 octobre 1980 sur remise d'un montant de 10 \$ non remboursable.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Édifice «Place de la Capitale», 150^e et, boul. St-Cyrille, 16^e étage, Québec, téléphone: 643-2210 ou Direction des opérations régionales, Service de l'équipement, 5075, rue Fullum, Montréal.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16^e étage, 150^e et, boul. St-Cyrille, Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal et du Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 17 000 \$ ou d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances au montant de 8 500 \$ ou d'obligations conformes aux exigences au montant de 8 500 \$.

Date et heure limites de réception des soumissions: Vendredi, le 17 octobre 1980 à 15:00 heures

Le sous-ministre Pierre Le François

Office de la protection du consommateur

Producteurs d'œuvres cinématographiques et audio-visuelles.

La conception, la scénarisation et la réalisation de six films qui porteront sur la publicité expliquée aux enfants. Ces documents seront d'une durée de 20 (circa) minutes chacun.

Médium: tournage film, 16 mm, couleur, sonore.

Une réunion d'information sera tenue jeudi le 9 octobre 1980 à 10 heures à la Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel au 360, rue McGill, chambre 5.07, Montréal. Les renseignements et documents nécessaires à la préparation de la soumission seront remis lors de cette réunion.

Les producteurs qui voudront obtenir les documents et présenter des soumissions devront être présents à cette réunion.

Les soumissionnaires devront fournir avec leur soumission l'une des deux garanties requises par l'article 7 a) du règlement 3475-77.

Les soumissions doivent être livrées au 360, rue McGill, chambre 5.06, Montréal, au plus tard le 24 octobre 1980, à 14 heures.

Aucune soumission reçue après cette date et cette heure ne sera acceptée.

L'ouverture des soumissions suivra immédiatement l'heure limite fixée pour la réception des soumissions.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat les soumissions des firmes ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
0486	1540 couvre-lits	Différents endroits
0492	9100 kg de viande chevaline	Charlesbourg

Ci-dessous des soumissions: 24 octobre 1980 à 15 h

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Où aller dans nos régions

Arthabaska

ANTIQUITES QUEBÉCOISES, Musée Laurier, 16 rue Laurier ouest. Mar. au ven. 9h à 12h, 13h30 à 17h, sam. et dim. 13h30 à 17h. Lun. relâche. Du 5 au 26 octobre.

Beauce

COLLECTION PERMANENTE, salles Napoléon-Bolduc et SYNTHESE I, salles de la Haute-Beauce, Musée de la Haute-Beauce, Saint-Evariste. Tous les jours 9h à 17h, ven. 9h à 21h.

Bellechasse

EXPOSITION PERMANENTE, le Moulin de Beaumont, Beaumont. Tous les jours 9h à 17h, dim. 13h à 16h30. Jusqu'au 1er novembre.

JULIE AREL, dim. 5 octobre, et PIERRE et MARTIN, chansonniers, restaurant La Turlutte, 67 rue Principale, Saint-Michel de Bellechasse.

Côte-Nord

SEPT-ÎLES ET LE FER, Musée des Sept-Îles, Mer. jeu. ven. 9h à 17h, sam., dim. 12h à 17h.

JEAN DALLAIRE, Musée de Baie-Comeau, Mer. jeu. ven. 9h à 17h, sam., dim. 12h à 17h. Jusqu'au 15 octobre.

Gaspé

DÉS RACINES DE L'ARGILE, itinéraire d'un potier, et DEESSE INUIT DE LA MER, sculptures et gravures d'artistes inuit contemporains. Musée régional de Gaspé, Lun. au ven. 9h à 12h, 13h à 17h, dim. 14h à 17h. Entrée gratuite pour les étudiants durant l'année scolaire et pour les adultes le dimanche. Jusqu'au 5 octobre.

Kamouraska

JOURNÉE DES RETROUVAILLES prévue dans le cadre du Festival de l'Anguille du comté de Kamouraska à Saint-André. Tous les anciens de Saint-André sont invités à venir festoyer. Programme spécial réservé. Du 9 à 13 octobre.

Lotbinière

CLUB ARAMIS: invitation à tous les orchestres à s'inscrire pour participer au jamboree musical rétro qui aura lieu dim. le 26 octobre, à Sainte-Agathe. Inscription auprès de Gaétan Séguin (418) 728-3374 et Rémi Voisine (418) 767-3686.

Montmagny La Pocatière

INSECTES ET PAPILLONS, collection permanente, Musée Fran-

çois-Pilote, La Pocatière. Tous les jours 9h à 17h, dim. 13h à 17h.

DESSINS ET SURREALISME AU QUÉBEC

Musée maritime Bernier, L'Islet-sur-Mer. Tous les jours 9h à 18h. Jusqu'au 15 octobre.

Portneuf

MOULIN MARCOUX, 1 boul. Notre-Dame, Pont-Rouge. Exposition de GEORGETTE PIHAY, ANDRÉ ROSS, GABY VERGÉ, DOMINIQUE LAQUERRE, JACQUES GEQUEL, JACQUELINE BOUCHARD. Sam., dim. 13h à 18h. Jusqu'au 12 octobre.

JARDIN DES PIONNIERS, 200 route de Pont-Rouge, Neuville. Danses amérindiennes, démonstrations de draves, danses folkloriques, danses french cancan avec l'orchestre Klondike, spectacles de marionnettes. Fin de semaine seulement jusqu'au 13 octobre.

Princeville

GABY SAINT-LAURENT, organiste-chanteur au piano-bar. Mar. au ven. 21h30 à 2h et LES SILHOUETTES, musique populaire. Salon du rêve, Hôtel-Majordome Princeville, 105 rue Saint-Jean-Baptiste. Sam. 21h15 à 2h. Entrée libre.

Rivière-du-Loup

ALEXANDRE MARSOLAIS RETROSPECTIVE: HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN, jusqu'au 15 octobre, et ON R'OMBRE EN ENFANCE jusqu'en novembre, Musée du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup. Mar. 13h à 16h30, mer. au dim. 13h à 16h30, 19h à 21h30. Fermé le lun.

Saint-Jean-Port-Joli

EXPOSITION DE SCULPTURES ET SCULPTEURS À L'ŒUVRE, Auberge du Faubourg, ave de Gaspé, Saint-Jean-Port-Joli. Heures d'ouverture de l'auberge.

Thetford-Mines

L'ART DU SERRURIER ET FERRONNIER, Musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante, Thetford-Mines. Mar. au ven. 10h à 12h, 13h30 à 17h, sam., dim. 13h à 17h. Fermé le lun. Jusqu'au 12 octobre.

Théâtre d'été Drummondville

PARLEZ-MOI D'AMOUR, one man show du comédien Daniel Lemire, Théâtre du Chiendent, 453 rue Lindsay. Réservations: (819) 478-1014. Du 1er au 4 octobre.

Pensée du jour

"Ne soyons pas trop généreux de nos conseils, gardons-en quelques-uns pour nous-mêmes".

RESTAURANT LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Chrysostome
839-7914

HOTEL JACQUES-VIGER

1254, St-Denis, Montréal
Chambres Centre-Ville, face à l'Université du Québec. A partir de

\$6.25
par personne
(2 par chambre)
Res.: (514) 849-4526

RESTAURANT CAFE DE EUROPE
Les 3, 4 et le dimanche 5 octobre: le crabe royal glacé hollandaise, accompagné de riz pilaf, de brocoli cardinal et de carottes paysonnes. Ce plat sera précédé de prosciutto e melone, et d'un potage garbure. Le chorizo des mille doucours, terminera ce repas. Café. Le tout \$12.95
27, Ste-Ange, Québec
692-3835

Règlement possible à l'usine Gaspésia

par Michel CORBEIL

CHANDLER — Un pas important pourrait être franchi, aujourd'hui, en vue d'un règlement dans le conflit de travail opposant la compagnie papetière Gaspésia, à Chandler et ses travailleurs forestiers.

Deux mois exactement après le déclenchement de l'arrêt de travail, cet espoir de solution est permis: trois jours après la reprise des négociations entre les deux parties, le syndicat croit que la compagnie pourrait déposer une offre finale dans des délais très brefs.

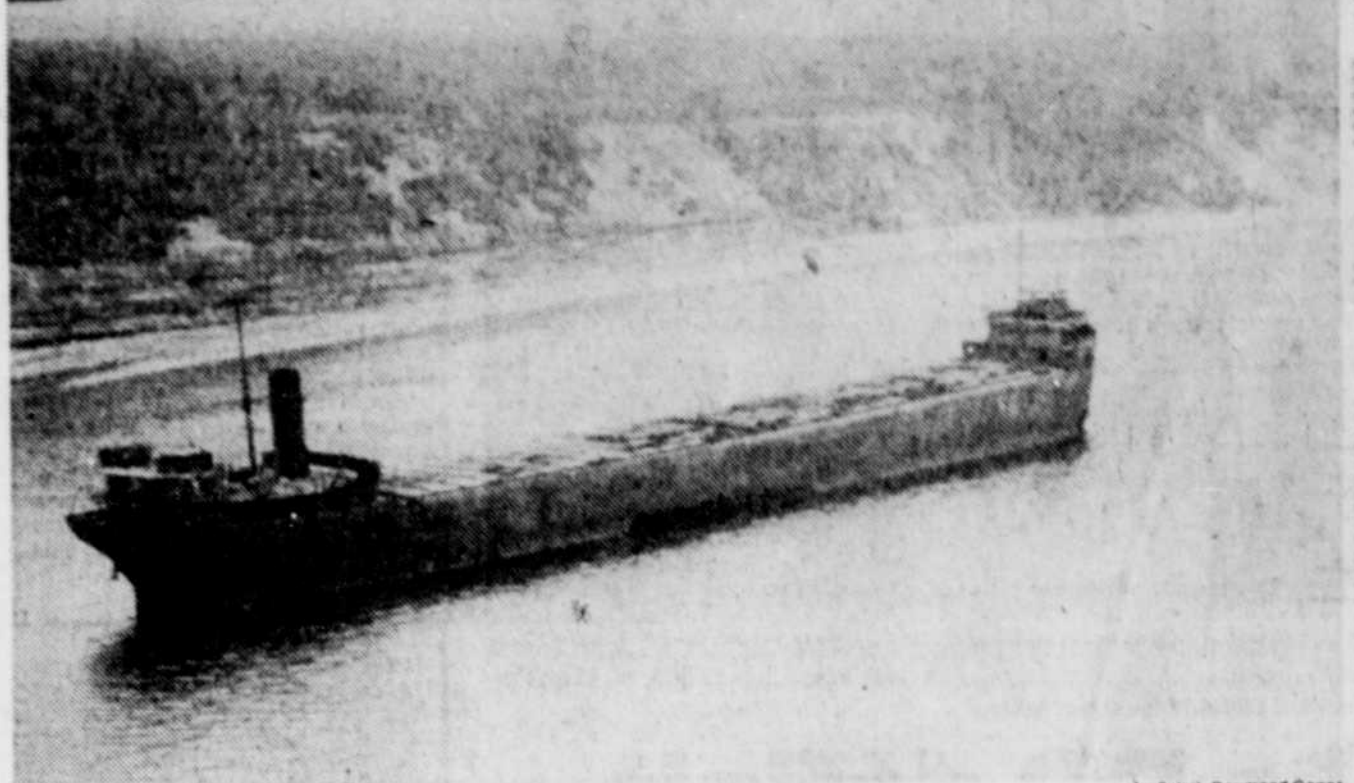
Le président du local 129, représentant quelque 355 bûcherons, M. Michel Lapointe, avançait que le dépôt d'offres finales était possible pour hier soir. Il a cependant été impossible de savoir, tard, hier soir, si un tel geste avait été posé par la compagnie.

Le dépôt final signifierait la tenue d'une assemblée générale pour que les syndiqués se prononcent sur les offres de la Gaspésia. Dans l'hypothèse d'un accord, cela ne signifie pas un retour immédiat au travail. Les travailleurs forestiers ne sont pas les seuls employés en grève: le local 455 base, également en débrayage, regroupe les travailleurs en mécanique et en transport (les camionneurs).

Techniquement, les problèmes avec le local 455 base devraient être résolus avant de songer à la réouverture de l'usine. Selon les informations recueillies par LE SOLEIL, les camionneurs et mécaniciens ne pourront négocier que lorsque les travailleurs forestiers en seront venus à une entente.

Au fil des conversations avec les travailleurs en grève, leur détermination ne fait pas de doute, deux mois après le déclenchement de l'arrêt de travail. M. Lawrence O'Connell, travailleur forestier depuis 40 ans, illustre leur état d'esprit.

"La compagnie ne viendra pas nous influencer en disant que le moulin fermera ses portes. On ne peut fermer une telle usine pour une année. Il faudrait entretenir le moulin. Or, cette usine sort des quantités records de papier."



On ne compte plus les naufrages qui sont survenus à Anticosti. Ici, le Fayette Brown, échoué près de la rivière Fusil et du camp La Loutre au mois de décembre 1964.

norman

Mode Jeune

eric-alexandre

disponibles à notre rayon

ELECTRA MODE

a) L'avant-garde des velours côtelés. Jupe droite allure boutique se porte bien avec le chemisier unisexe.
Blouse, lilas 5 à 11 39.00
Jupe, gris, bleu acier 5 à 13 40.00

b) L'ensemble veston-pantalon nouvelle silhouette, carrure d'épaule effilée par le pantalon assure l'allure jeune.
veston 5 à 13 72.00
pantalon 5 à 13 teinte gris lilas 42.00

Profitez de notre plan mise de côté

mail st-roch • place fleur de lys • place laurier • galerie chagnon

Port-Menier pourrait devenir municipalité

par Raymond GAGNE

A moins que des difficultés insurmontables obligent le gouvernement à y renoncer, Port-Menier, l'unique agglomération d'importance d'Anticosti, deviendrait municipalité.

Le cabinet de Lucien Lessard dont le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a la responsabilité d'administrer le territoire, dit carrément: "On veut municipaliser!"

Le gouverneur de l'île, Yvon Giasson, déclare "qu'il va falloir qu'on trouve une forme de gestion qui ressemble à celle qui a cours à travers le Québec".

M. Giasson fait allusion ici à l'ensemble du territoire de l'île sans toutefois en exclure Port-Menier.

Pour sa part, Mme Nora Lelièvre, la présidente de l'Association des artisans d'Anticosti déclare, quand LE SOLEIL l'interroge sur le sujet: "On voit bien qu'ils s'avancent vers la municipalisation!"

Les autorités du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ont d'ailleurs tenté, en tenant compte de cet objectif qu'est la municipalisation, d'amener les ministres Jacques Léonard, responsable de l'Aménagement et Guy Tardif, des Affaires municipales, à rencontrer les citoyens de Port-Menier. L'effort a échoué. Il y a lieu de prévoir qu'un nouvel essai pourrait être tenté sous peu.

Un poids

Pour le gouvernement, Anticosti est devenu un poids lourd à porter. Port-Menier y contribue dans une très large part.

En 1974, Québec dut consacrer \$25 millions à l'acquisition du territoire.

Bon an, mal an, depuis lors, il y engouffre en moyenne \$5 millions. En 1980-1981, \$6,400,000 ainsi répartis: \$5,268,000 pour l'exploitation normale et \$1,200,000 aux immobilisations.

Depuis l'achat de l'île, l'Etat a dû s'employer à réhabiliter Port-Menier au niveau des infrastructures, des services et de la restauration des bâtisses. Et le travail est loin d'être terminé.

Il lui en coûte actuellement près de \$800 par jour pour tenter de réhabiliter un réseau d'aqueduc, de construction récente mais mal réalisée.

Les citoyens

Du côté des citoyens on est dans l'expectative. La communauté comprend environ 300 personnes dont la plupart sont à l'emploi de l'Etat.

Ils demeurent du moins pour l'instant, étrangers à ce projet de municipalité pour leur village.

Ils sont d'ailleurs laissés dans l'ignorance la plus complète quant au devenir et de l'île et de Port-Menier et ne semblent pas enclins à s'en soucier.

Ils sont, toutefois, pour la plupart, rébarbatifs à l'idée que Port-Menier pourrait être un jour prochain une municipalité.

Les autochtones prétendent qu'ils ont des droits acquis et ils seraient mal qu'on les mette en cause.

La grande majorité des autres bénéficient de certains avantages et désirent les conserver. Ils prétendent que, dans la situation d'isolement qui est la leur, ces quelques avantages leur reviennent de droit.

Certains avantages

Ainsi le citoyen de Port-Menier bénéficie actuellement de coût de logement qui, en d'autres régions du Québec, serait considéré comme étant de prix modique.

Un insulaire qui habite une maison d'un seul logement débourse mensuellement \$130. Ce prix comprend l'éclairage et le chauffage et les services d'aqueduc et d'égout.

Dans un édifice à deux logements le loyer mensuel sera de \$80 et de \$70 pour une roulotte.

L'insulaire a à sa disposition un territoire où il peut seul chasser à l'intérieur de la réserve. Ce territoire s'étend du mille 5 au mille 14. Un permis de port d'arme permet d'obtenir un permis de chasse et si la chance sourit, deux chevreuils. Une famille peut ainsi avoir le droit de récolter, dans une année, plusieurs chevreuils.

Toute la pointe nord-ouest de l'île est aussi accessible au citoyen de Port-Menier pour le loisir de plein air, dont la chasse.

La rivière à l'Huile lui est réservée pour la pêche au saumon, etc.

Il n'y a par contre ni prétre, ni médecin résident. Les soins aux malades et leur transport sont gratuits dans la mesure où ils se donnent sur place ou à Havre-Saint-Pierre. Durant l'été, il leur en coûte de 2 à 3 cents la livre pour être approvisionnés par le bateau de ravitaillement. Le transport aérien leur coûte 20 cents la livre durant l'hiver.

Parlant de l'orientation qui sera donnée à la gestion d'Anticosti, Yvon Giasson déclare que "le fruit est sur le point d'être mûr et que des choses se dessinent naturellement".

La pierre d'achoppement demeure la réaction déjà prévisible de la population de Port-Menier lorsqu'il s'agira d'entreprendre la discussion du projet de municipalité. Le gouvernement est conscient de la difficulté.

Dans l'esprit des autorités, il n'existe quand même aucun doute que celle-ci devra être franchie. Ce n'est plus qu'une question de temps.

L'avenir des marais: rien n'est assuré

par Raymond GAGNE

L'avenir des marais de Kamouraska n'est pas encore assuré. Aucune entente n'a pu être jusqu'à maintenant réalisée contrairement à ce qu'avait pu laisser croire la déclaration du premier ministre René Lévesque lors de son passage à Rivière-du-Loup en fin de semaine dernière.

Un informateur digne de foi précise au SOLEIL qu'on continue toujours à ne pas s'entendre sur "la ligne" le long de laquelle la construction d'une digue (aboiteau) dans le secteur Saint-Denis—Saint-Louis sera jugée acceptable tant pour la protection des marais que pour les bénéfices de l'agriculture.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Lucien Lessard, avait carrément déclaré, à la télévision de Radio-Québec, lundi soir, que rien n'avait encore été décidé dans cette question des aboiteaux.

L'informateur du SOLEIL précise, d'autre part, qu'au ministère de M. Lessard, on a adopté pour stratégie de "laisser venir l'hiver" puisque les travaux sont arrêtés depuis plusieurs mois et qu'ils ne pourront finalement reprendre qu'au printemps dans l'éventualité où une entente n'aura pas été possible avant ce moment-là.

Au niveau administratif, et le sentiment semble être général chez tous les ministères concernés, soit le Loisir, la Chasse et la Pêche, l'Agriculture, les Pêcheries et l'Alimentation, et l'Environnement, "tout le monde est d'accord pour que ça se règle", affirme-t-on au SOLEIL.

LE SOLEIL a d'autre part appris qu'une réunion à laquelle doivent participer plusieurs ministres aura lieu cette semaine. On y étudiera en profondeur le projet de réglementation sur l'évaluation et les études d'impact que le ministère de l'Environnement avait soumises à la population il y a plusieurs mois.

On se rappelle que le drainage agricole, domaine dans lequel s'inscrit le projet de construction des aboiteaux à Kamouraska et qui est de la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de M. Jean Garon, avait été nominalement exclu de cette réglementation.

Des artisans blâment des fonctionnaires

par Michel POMERLEAU

RIMOUSKI — Le conseil d'administration du Conseil de la culture de l'Est du Québec blâme très sévèrement le Service de l'artisanat du ministère des Affaires culturelles relativement à la disparition toute récente de la Corporation des artisans créateurs de l'Est du Québec, la CACEQ.

Considérant la disparition de la CACEQ comme la conséquence de l'échec des politiques du Service de l'artisanat du MAC, le conseil de la culture tient donc ce dernier comme principal responsable de cette série de problèmes administratifs et d'orientation qui ont secoué la corporation et qui rendaient sa fin inévitable à plus ou moins long terme.

En dépit de la mort de la Corporation des artisans créateurs, le conseil de la culture de l'Est est favorable à ce que la balance de la subvention destinée à la CACEQ demeure en région pour parer aux besoins les plus criants. Le conseil dit toutefois ne pas être disposé à gérer ces fonds, mais il souligne qu'il est prêt à offrir ses services aux artisans comme il le fait pour l'ensemble des milieux culturels.

Dans le blâme adressé au ministère, le conseil de la culture rappelle de plus la tenue en 1978 d'un colloque réunissant plus d'une centaine d'artisans afin que ceux-ci puissent décider de leur orientation et définir leurs besoins et ce, à la suite d'une étude sur le développement de l'artisanat et des métiers d'art dans l'Est du Québec, réalisé par l'université du Québec à Rimouski.

Rappelons enfin que les membres de la CACEQ ont sabordé l'organisme lors de leur assemblée générale qui s'est tenue il y a un peu plus d'une semaine à Rimouski.

en bref

Mérites sportif

RIMOUSKI — En vue de la réalisation du Mérites sportif régional, la Fédération des caisses populaires du Bas-Saint-Laurent a offert \$1,450 au conseil des loisirs de l'Est du Québec. C'est la sixième année consécutive que le Mouvement Desjardins des caisses populaires s'associe au CLEQ et à la commission sportive dans le cadre du Mérites.

Choix d'un candidat péquiste

RIMOUSKI — L'assemblée d'investiture du Parti québécois dans la circonscription de Rimouski se tiendra mercredi, le 15 octobre. Seul le député sortant, M. Alain Marcoux, sera candidat à cette investiture et sera donc de nouveau le porte-couleurs du PQ dans la circonscription. D'autre part, le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, sera l'orateur invité à l'assemblée.

Le boulevard Sainte-Anne serait négligé

Autoroute 440: des commerçants s'opposent

par **Gérald OUELLET**

Tous les hommes d'affaires du boulevard Sainte-Anne sur le ter-

en bref

Mise à pied

THETFORD-MINES — La firme Lynn MacLeod Metallurgy Ltd a mis à pied aujourd'hui neuf employés à sa fonderie de Thetford-Mines portant ainsi à 28 le nombre de travailleurs congédiés à cette usine au cours des dernières semaines à cause d'une forte diminution de commandes.

Le **SOLEIL** a appris que c'était 25 ouvriers qui devaient perdre leur emploi aujourd'hui. Le nombre a pu être réduit à neuf suite à l'amélioration du carnet de commandes survenue au cours de la semaine.

Le personnel est ainsi réduit à 188 employés. Un porte-parole de la compagnie a révélé que l'entreprise n'envisageait, pour le moment, aucune autre mise à pied.

ritoire de la ville de Beaufort se réunissent pour former un front commun afin d'obtenir du ministre des Transports, Denis de Belleval, qu'il revienne sur sa décision concernant les travaux sur l'autoroute 440 au niveau des batures de Beaufort. Ils désirent obtenir au moins une sortie à Beaufort en direction ouest-est. On qualifie la décision d'illlogique même si l'on veut respecter l'écologie et l'environnement. C'est ce qui ressort d'une assemblée que tenait à Beaufort, hier soir, un imposant groupe d'hommes d'affaires du boulevard Sainte-Anne dans le but d'établir une stratégie pour palier à une situation qui risque d'être coûteuse pour l'économie de ce secteur de Beaufort.

Un porte-parole du groupe s'est déclaré conscient que l'on discute de ce projet depuis 1973 mais il ne croyait pas que l'autoroute 440 n'aurait pas de "sortie" en direction ouest-est pour accéder au boulevard Sainte-Anne. La décision du ministre des Transports se révèle être une réalité brutale.

Toujours selon notre porte-parole, les deux sorties existantes sur

l'autoroute 440 en direction ouest-est sont: une première à d'Estimauville dans la ville de Québec et une deuxième au boulevard des Chutes qui, comme l'indique son nom, donne accès au boulevard des Chutes tout en évitant le boulevard Sainte-Anne à Beaufort. "D'ailleurs, dit-il, la situation n'est pas meilleure en direction est-ouest pour ce qui a trait à Beaufort."

Il est encore trop tôt pour que ce groupe fasse connaître sa stratégie mais cela ne va pas tarder. La Chambre de commerce de Beaufort sera appelée à participer à ce mouvement de contestation. Une pétition sera transmise au ministre des Transports et le député Clément Richard sera également approché. Enfin, le gouvernement du Québec devra tenir compte des millions de dollars qui ont été investis ou qu'on est à investir sur le boulevard Sainte-Anne sur le territoire de la ville de Beaufort.

Rappel du maire Bédard

L'autoroute 440 représente \$127

millions d'investissements depuis 1973, 3,200 pieds de construction d'autoroute à faire dans le secteur de la rivière Beaufort, abandon du projet de construction de l'axe Saint-David, aucune sortie pour la ville de Beaufort en direction ouest-est, abandon de la construction d'un viaduc pour relier l'autoroute 440 au boulevard des Chutes, beaucoup de tracasseries et de transformations du projet initial, ce qui représente des millions supplémentaires et conduit surtout à l'absurde. Tel est le bilan que traçait, le 22 juillet dernier au **SOLEIL**, le maire Marcel Bédard, de Beaufort, au moment où il effectuait une tournée sur les chantiers de l'autoroute 440.

En effet, le projet d'implantation d'une autoroute sur les batures de Beaufort pour relier la ville de Québec avec la Côte-de-Beaupré et l'île d'Orléans donnant également l'accès

à la ville de Beaufort a été mis de l'avant par le maire Marcel Bédard au moment où il était député de la circonscription de Montmorency et adjoint parlementaire du ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, dans le cabinet de M. Bourassa. Selon M. Bédard, l'intervention des écologistes et le changement de gouvernement ont fait que présentement, on ne sait où vont mener les travaux sur l'autoroute, tellement on y a apporté des modifications et surtout des déboursés additionnels.

Comme l'expliquait M. Bédard, la construction de l'axe Saint-David avec l'autoroute 440 permettait un "débouché" important pour la ville de Beaufort et celle de Charlesbourg, car cet axe permettait de relier l'autoroute 440 à la 40 (boulevard de la Capitale). D'ailleurs tous les terrains nécessaires pour la construction de l'axe Saint-David ont

déjà été expropriés. La ville de Beaufort a effectué des travaux d'infrastructures pour recevoir cette artère.

Enfin, M. Bédard a rappelé tous les projets qui se "greffaient" au tracé initial de l'autoroute 440 comme par exemple l'installation d'un port de plaisance, des pistes cyclables et piédestres, ski de fond en hiver, construction d'un belvédère sur la jetée, autant de projets qui malheureusement ne seront réalisés qu'à demi. M. Bédard a toutefois laissé entendre que les travaux de l'autoroute 440 feront partie du programme électoral du Parti libéral dans la circonscription de Montmorency aux prochaines élections provinciales et ce, même s'il n'est pas le candidat de ce parti. On sait que M. Bédard a déjà annoncé sa candidature à la mairie de Beaufort pour les élections du 2 novembre prochain.

Les opérations continuent

Automobiles Laurentide tente une réorganisation

par **Pierre MARTEL**

Les bailleurs de fonds d'Automobiles Laurentide Inc., un important concessionnaire Ford de la région de Québec, viennent de mettre pied dans l'entreprise afin de tenter de la réorganiser.

Dans un premier temps, la Banque Continentale du Canada a mandaté la firme de gestionnaires MBOC pour voir à l'administration d'Automobiles Laurentide Inc. MBOC est intervenue dans le dossier vendredi de la semaine dernière.

Un porte-parole de MBOC a confié au **SOLEIL**, hier, que sa firme n'agissait pas comme syndic dans l'affaire. "Nous agissons comme agent afin de tout faire pour relancer l'entreprise", a-t-il dit.

D'ailleurs, ce porte-parole a précisé que le garage fonctionnait comme d'habitude sauf pour le département des pièces qui est fermé temporairement. "Nous continuons à vendre des automobiles et nous livrons les voitures promises aux clients. Nous assurons aussi le service à la clientèle", a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le département des pièces a été fermé, mardi, à la suite de l'intervention d'un autre bailleur de fonds, la Banque Royale du Canada.

"Le geste que nous avons posé ne constitue pas une prise de possession des actifs d'Automobiles Laurentide Inc. Notre intervention constitue une réaction au geste posé par une autre banque. Nous procédons à une vérification afin de voir à la survie de nos intérêts. Pour le mo-

ment, nous ne pensons pas à une faillite du concessionnaire visé", a précisé M. Gilles Pagé de la Banque Royale.

"Dans ce genre de situation, habituellement, il est possible de réorganiser l'entreprise et de la relancer", d'affirmer M. Pagé.

Entre-temps, Ford Canada surveille de près le dossier et se dit prêt à entreprendre des négociations avec tous les créanciers de l'entreprise.

"Il faut tenir compte du contexte juridique. Ford ne peut pas intervenir directement dans le dossier. Cependant, avec l'accord de tous les créanciers, on peut discuter des solutions possibles. Il est évident que le choix de Ford est de voir Laurentide Automobiles Inc. continuer à opérer", de déclarer M. R.H. Rheault, directeur du marketing pour le Québec de Ford Canada.

Québec Téléphone s'explique

par **Michel CORBEIL**

CARLETON — La compagnie Québec Téléphone ne prévoit pas d'opposition de la part de la Régie des services publics du Québec à sa demande de hausse générale des tarifs téléphoniques.

Interrogé à ce sujet, mardi à Carleton, le directeur adjoint du service politique et réglementaire, M. Louis Arsenault, croit que les fondements de la demande, qui sera débattue devant la régie, démontre l'existence d'un redressement tarifaire.

Le 4 août, la compagnie, qui dispense des services dans l'est du Québec, entre autres, à l'exception des îles de

la Madeleine, a déposé une requête devant la Régie des services publics. Elle sollicite une augmentation générale des tarifs: par exemple, le service au domicile sera majoré, en moyenne, de 11,4 pour 100, en 1981, et de 8 pour 100, en 1982.

La régie a terminé les auditions de Québec Téléphone, qui dessert les îles de la Madeleine. Québec Téléphone demanderait une hausse de près de 20 pour 100 de ses revenus, pour 1981. Québec Téléphone espère un redressement pour obtenir une augmentation de 9,4 pour 100 des revenus, en 1981, tirés de cette source, et de 5,1 pour 100, en 1982.

Québec Téléphone

n'attend plus que la convocation des audiences publiques de la régie. Cela pourrait se réaliser en novembre prochain.

Justification

"La régie peut statuer que ce sera différent, que nos prévisions doivent tenir compte de secteurs autres que ceux prévus, explique M. Arsenault. C'est à la régie de se prononcer là-dessus. Mais, règle générale, les compagnies et la régie en viennent à s'entendre sur les mêmes priorités".

Québec Téléphone tient à souligner que les hausses de tarifs ne

signifient pas que les abonnés avancent le capital pour les futurs investissements. Les revenus des tarifs permettent à la compagnie d'emprunter à de meilleurs taux d'intérêt.

La compagnie essaie de planifier sur cinq ans, de façon globale, et sur deux ans, de manière plus détaillée. "Il faut également planifier les revenus."

Parmi les projets d'avenir, la compagnie espère offrir des lignes individuelles à 90 pour 100 des abonnés en milieu rural, d'ici cinq ans. C'est un projet de \$50 millions, qui ne sera jamais rentable, précise la compagnie, compte tenu qu'il touche seulement 27,000 des 180,000 abonnés de Québec Téléphone.

Un tel projet est-il en danger si la régie refuse le redressement proposé? Québec Téléphone n'envisage pas un tel refus.

Le redressement permet une meilleure santé financière, termine M. J.-Paul Poirier, gérant des services aux clients de la région Saint-Laurent pour Québec Téléphone. La compagnie tient d'ailleurs à conserver cette bonne santé financière qui intéresse les éventuels investisseurs. Le marché financier semble en être convaincu: en septembre, la dernière émission d'obligations, soit \$13,350,000 en actions ordinaires, a été écoluée en trois jours.

Pensée du jour

"Ne soyons pas trop généreux de nos conseils, gardons-en quelques-uns pour nous-mêmes".

RESTAURANT LA SAUVAGÈRE
St-Jean Chrystienne
839-7914

HOTEL JACQUES-VIGER
1254, St-Denis, Montréal
Chambres Centre-Ville, face à l'Université du Québec. A partir de

\$6.25
par personne
(2 par chambre)
Rés.: (514) 849-4526

RESTAURANT CAFE D'EUROPE
Les 3, 4 et le dimanche 5 octobre, le crabe royal hollandais, accompagné de riz pilaf, de brocoli cardinal et de carottes payannes. Ce plat sera précédé de prosciutto, melon, et d'un potage garbure. Le chariot des mille douceurs terminera ce repas. Café.

Le tout \$12.95
27, Ste-Angèle, Québec
692-3835

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet no: 603-020-6340 — Réfection du réseau électrique, Parc Paul Sauvé, Oka, Cte de Deux-Montagnes.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 3 octobre 1980 sur remise d'un montant de 20 \$ non remboursable.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Édifice «Place de la Capitale», 150 est, boul. St-Cyrille, 16e étage, Québec, téléphone: 643-2210 ou Direction des opérations régionales, Service de l'équipement, 5075, rue Fullum, Montréal.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal et du Québec.

Les soumissionnaires devront être accompagnés d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 7 000 \$ ou d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances au montant de 3 500 \$ ou d'obligations conformes aux exigences au montant de 3 500 \$.

Date et heure limites de réception des soumissions: Vendredi, le 17 octobre 1980 à 15:00 heures. Le sous-ministre Pierre Le François

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet no: 603-021-6340 — Phase II. Renovations de bâtiments. Centre communautaire, Parc Paul Sauvé, Oka, Cte de Deux-Montagnes.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 3 octobre 1980 sur remise d'un montant de 10 \$ non remboursable.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Édifice «Place de la Capitale», 150 est, boul. St-Cyrille, 16e étage, Québec, téléphone: 643-2210 ou Direction des opérations régionales, Service de l'équipement, 5075, rue Fullum, Montréal.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Édifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal et du Québec.

Les soumissionnaires devront être accompagnés d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 17 000 \$ ou d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances au montant de 8 500 \$ ou d'obligations conformes aux exigences au montant de 8 500 \$.

Date et heure limites de réception des soumissions: Vendredi, le 17 octobre 1980 à 15:00 heures. Le sous-ministre Pierre Le François

Office de la protection du consommateur

Producteurs d'œuvres cinématographiques et audio-visuelles. La conception, la scénarisation et la réalisation de six films qui porteront sur la publicité expliquée aux enfants. Ces documents seront d'une durée de 20 (circa) minutes chacun.

Médium: tournage film, 16 mm, couleur, sonore. Une réunion d'information sera tenue jeudi le 9 octobre 1980 à 10 heures à la Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel au 360, rue McGill, chambre 5.07, Montréal.

Les renseignements et documents nécessaires à la préparation de la soumission seront remis lors de cette réunion.

Les producteurs qui voudront obtenir les documents et présenter des soumissions devront être présents à cette réunion.

Les soumissionnaires devront fournir avec leur soumission l'une des deux garanties requises par l'article 7 a) du règlement 3475-77.

Les soumissionnaires doivent être livrés au 360, rue McGill, chambre 5.06, Montréal, au plus tard le 24 octobre 1980, à 14 heures.

Aucune soumission reçue après cette date et cette heure ne sera acceptée.

L'ouverture des soumissions suivra immédiatement l'heure limite fixée pour la réception des soumissions.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat les soumissions des firmes ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Service général des Achats

Projet Description Livraison

0486 1540 couvre-lits Différents endroits

0492 9100 kg de viande chevaline Charlesbourg

Ci-dessous des soumissions: 24 octobre 1980 à 15 h

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant.

Où aller dans nos régions

Arthabaska

ANTIQUITES QUEBÉCOISES, Musée Laurier, 16 rue Laurier ouest, Mar. au ven. 9h à 12h, 13h30 à 17h, sam. et dim. 13h30 à 17h. Lun. relâché. Du 5 au 26 octobre.

Beauce

COLLECTION PERMANENTE, salles Napoléon-Bolduc et SYNTHESE I, salles de la Haute-Beauce, Musée de la Haute-Beauce, Saint-Evariste. Tous les jours 9h à 17h, ven. 9h à 21h.

Bellechasse

EXPOSITION PERMANENTE, le Moulin de Beaumont, Beaumont. Tous les jours 9h à 17h, dim. 13h à 16h30. Jusqu'au 1er novembre.

JULIE AREL, dim. 5 octobre, et **PIERRE et MARTIN**, chansonniers, restaurant La Turlette, 67 rue Principale, Saint-Michel de Bellechasse.

Côte-Nord

SEPT-ÎLES et LE FER, Musée des Sept-Îles, Mer., jeu., ven. 9h à 17h, sam., dim. 12h à 17h.

JEAN DALLAIRE, Musée de Baie-Comeau, Mer., jeu., ven. 9h à 17h, sam., dim. 12h à 17h. Jusqu'au 15 octobre.

Gaspé

DES RACINES DE L'ARGILE, itinéraire d'un potier, et **DEESSE INUIT DE LA MER**, sculptures et gravures d'artistes inuit contemporains. Musée régional de Gaspé, Lun. au ven. 9h à 12h, 13h à 17h, dim. 14h à 17h. Entrée gratuite pour les étudiants durant l'année scolaire et pour les adultes le dimanche. Jusqu'au 5 octobre.

Kamouraska

JOURNÉE DES RETROUVAILLES prévue dans le cadre du Festival de l'Anguille du comté de Kamouraska à Saint-André. Tous les anciens de Saint-André sont invités à venir festoyer. Programme spécial réservé. Du 9 à 13 octobre.

Lotbinière

CLUB ARAMIS: invitation à tous les orchestres à s'inscrire pour participer au jamboree musical rétro qui aura lieu dim. le 26 octobre, à Sainte-Agathe. Inscription auprès de Gaëtan Séguin (418) 728-3374 et René Voisine (418) 767-3686.

Montmagny—La Pocatière

INSECTES et PAPILLONS, col-

lection permanente, Musée Franco-Pilote, La Pocatière. Tous les jours 9h à 17h, dim. 13h à 17h.

DESSINS ET SURREALISME AU QUÉBEC, Musée maritime Bernier, L'Islet-sur-Mer. Tous les jours 9h à 18h. Jusqu'au 15 octobre.

Portneuf

MOULIN MARCOUX, 1 boul. Notre-Dame, Port-Rouge. Exposition de **GEORGETTE PIHAY, ANDRÉ ROSS, GABY VERGÉ, DOMINIQUE LAQUERRE, JACQUES GEQUEL, JACQUELINE BOUCHARD**. Sam., dim. 13h à 18h. Jusqu'au 12 octobre.

JARDIN DES PIONNIERS, 200 route de Pont-Rouge, Neuville. Danses amérindiennes, démonstrations de drave, danses folkloriques, danses françaises cancan avec l'orchestre Klondike, spectacles de marionnettes. Fin de semaine seulement jusqu'au 13 octobre.

Princeville

GABY SAINT-LAURENT, organiste-chanteur au piano-bar. Mar. au ven. 21h30 à 2h et **LES SILHOUETTES**, musique populaire. Salon du rêve, Hôtel-Manoir Princeville, 105 rue Saint-Jean-Baptiste. Sam. 21h15 à 2h. Entrée libre.

Rivière-du-Loup

ALEXANDRE MARSOLAIS RETROSPECTIVE: HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN, jusqu'au 15 octobre, et **ON RTOMBE EN ENFANCE** jusqu'en novembre, Musée du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup. Mar. 13h à 16h30, mer., au dim. 13h à 16h30, 19h à 21h30. Fermé le lun.

Saint-Jean-Port-Joli

EXPOSITION DE SCULPTURES ET SCULPTEURS À L'OEUVRE, Auberge du Faubourg, ave de Gaspé, Saint-Jean-Port-Joli. Heures d'ouverture de l'auberge.

Thetford-Mines

L'ART DU SERRURIER ET FERRONNIER, Musée minéralogique et minier de la région de l'Amanthe, Thetford-Mines. Mar. au ven. 10h à 12h, 13h30 à 17h, sam., dim. 13h à 17h. Fermé le lun. Jusqu'au 12 octobre.

Théâtre d'été Drummondville

PARLEZ-MOI D'AMOUR, one man show du comédien Daniel Lemire, Théâtre du Chiendent, 453 rue Lindsay. Réservations: (819) 478-1014. Du 1er au 4 octobre.

Cantons de l'Est

L'association forestière veut intéresser les jeunes écoliers

par Paul-Henri DROUIN

envoyé du Soleil

DRUMMONDVILLE — Un travail intense auprès de la jeunesse scolaire dans le cadre d'un projet "jeunesse plein air" et la promotion du reboisement sont les principales priorités de l'Association forestière des Cantons de l'Est (AFCE) pour l'année 1980-1981.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, M. Lucien Bédard, directeur-gérant de l'AFCE, devant plus de 500 personnes au congrès annuel de cet organisme régional, tenu hier, à Drummondville, sous la présidence de M. Sylvester Redmond, de Ville Saint-Georges de Beauce.

Selon M. Bédard, "on se doit de poursuivre notre but d'éducation chez les jeunes dans les différentes

écoles de la vaste région desservie par l'AFCE, par la présentation d'un intéressant diaporama sur les arbres et l'environnement".

"Ce diaporama, a-t-il dit, est constitué de 40 diapositives illustrant assez bien la situation de l'environnement dans certaines municipalités des Cantons de l'Est et démontrant le rôle que l'arbre joue non seulement dans l'embellissement, mais aussi dans la vie en plein air de la population."

Du côté reboisement, M. Lucien Bédard annonça que des démarches seront entreprises auprès du gouvernement du Québec, tout particulièrement au ministère de l'Énergie et des Ressources, pour connaître sa politique relativement à la plantation des feuillus.

Le moment est venu, ajouta M.

Bédard, "de connaître ce qui se fait par le ministère de l'Énergie et des Ressources et savoir également ce qui pourrait être fait relativement au reboisement en feuillus".

Finances

Dans son rapport annuel, M. Lucien Bédard souligne "que l'année qui vient de se terminer est tout à l'honneur de l'association et de ses membres, car au cours de la dernière année d'opération, nos revenus ont atteint un sommet sans précédent, ce qui démontre sans équivoque le grand intérêt de nos membres pour voir se développer davantage l'AFCE".

Les revenus se sont élevés à \$129,475 et les dépenses ont été de \$123,420 avant amortissement et \$125,627 après amortissement, soit

un bénéfice net de \$3,848 pour l'année 1979-1980.

Selon le rapport, ces revenus proviennent de l'entreprise privée à 97 pour 100, d'une participation financière de 3 pour 100 par le ministère de l'Environnement pour le financement d'un projet sur la conservation et l'amélioration de l'environnement chez la jeunesse scolaire, ainsi que d'un support financier par les entreprises les Produits forestiers Domtar et la société des pâtes et papiers Kruger.

Résolution

La seule résolution adoptée par les membres de l'AFCE au congrès annuel de Drummondville a été de porter le taux de la contribution annuelle des membres à \$15, soit une augmentation de \$3 sur la contribution précédente.



M. Sylvester REDMOND

... et faire connaître davantage ses objectifs

par Paul-Henri DROUIN

envoyé spécial du Soleil

DRUMMONDVILLE — "Même si la loi 90 sur le zonage agricole n'est pas populaire auprès des propriétaires fonciers, on se devait d'appliquer une telle loi pour sauver l'agriculture et l'autonomie agro-alimentaire du Québec."

Une telle affirmation a été faite, hier, par M. Gérard Fradet, notaire de Drummondville, devant plus de 500 personnes au congrès annuel de l'Association forestière des Cantons de l'Est (AFCE) qui se tenait à Drummondville, sous la présidence de M. Sylvester Redmond, de Ville Saint-Georges de Beauce, réélu pour un second mandat.

D'après le notaire Fradet, "cette loi sur le zonage agricole va éliminer les spéculations purement pécuniaires de nos terres agricoles".

"Toutefois, dit-il, la liberté fondamentale des propriétaires fonciers du Québec qui était illimitée depuis

1866 est maintenant limitée, dû au fait que la loi 90 enlève un droit de vendre, de morceler ou de lotir les terres zonées agricoles."

L'association

De son côté, M. Sylvester Redmond, de Ville Saint-Georges de Beauce, réélu à la présidence de l'AFCE pour un second mandat, s'est dit convaincu que l'association qu'il dirige, "en plus d'être connue à travers plusieurs régions du Québec, est reconnue comme l'or-

ganisme au premier rang qui se préoccupe des problèmes forestiers et de tout ce qui y est connexe".

"Le but de l'association, dit-il, est d'intéresser et éveiller la population à la conservation des arbres, à l'amélioration de l'environnement et à la promotion du reboisement."

"On sent vraiment que dans l'association, ajouta M. Redmond, qu'il y a de l'intérêt pour l'amour et le culte des arbres, ainsi que

pour l'amélioration de l'environnement."

Le président de l'AFCE a invité les congressistes à se donner la main pour qu'au cours de la prochaine année, on fasse davantage dans la poursuite des buts de l'association.

M. Sylvester Redmond a aussi annoncé "que l'association, pour souligner son 35e anniversaire de fondation, organisera en avril 1981 un voyage forestier, industriel et touristique en Chine populaire avec un court séjour à Hong-Kong et Tokyo".

Drainage de la rivière Filkars dans Lotbinière

par Raymond GAGNE

Le projet de drainage de la rivière Filkars ou Fourchette, qui traverse les municipalités de Sainte-Agathe, Saint-Sylvestre et Saint-Patrice, dans la circonscription de Lotbinière, a été accepté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Une lettre en ce sens, datée du 17 septembre, a été adressée au conseil de comté et la teneur en fut transmise aux conseils des municipalités concernées.

Importance

L'importance de ces travaux de drainage peut être démontrée par les données suivantes:

13,07 kilomètres ou 8,12 milles de la rivière Fourchette seront élargis et creusés. Cet élargissement variera entre

17 et 40 pieds. La coupe des travaux indique qu'ils seront exécutés en ligne droite ce qui confirme la disparition éventuelle de nombreux méandres.

De nombreuses branches de la rivière seront également drainées. Leur creusement et élargissement s'étendront sur une distance de 39,52 kilomètres ou 24,5 milles.

Le coût estimé des travaux serait de l'ordre d'environ \$600,000.

Réactions

Au service de l'aménagement de la faune on se dit surpris que le ministère de M. Jean Garon ait accepté le projet soumis par le conseil de comté de Lotbinière sans que des études pertinentes sur les effets possibles de tels travaux aient été réalisées.

Au ministère de l'Agriculture on aurait, à

un moment donné, exprimé l'intention qu'une équipe soit chargée de telles études. La chose n'a pas eu de suite.

Du côté de l'aménagement de la faune, un inventaire a été commencé il y a environ trois semaines. On s'aperçoit toutefois que cet inventaire est exécuté à un mauvais moment puisque, à cette période-ci de l'année, la truite migre vers les affluents en quête d'endroits propices pour frayer.

A l'aménagement, on déclare qu'une visite sommaire effectuée dans le courant de l'été, si elle n'avait pas donné lieu à des relevés, avait toutefois permis de voir de très belles captures. Ce qui laisse croire que la rivière Fourchette abrite une faune intéressante.

En 1976, l'Agriculture avait consulté les responsables de

l'aménagement de la faune. Ces derniers avaient exigé qu'on leur accorde un délai de 18 mois pour réaliser des études pertinentes. Le projet de drainage fut alors différé.

Cette année, les responsables de l'aménagement ont refusé le projet de l'agriculture. Le ministère de M. Garon n'en poursuit pas moins son objectif et ayant maintenant accepté le projet, devait entreprendre sous peu les procédures nécessaires pour qu'il se réalise. On peut donc s'attendre à ce que des appels d'offre soient lancés sous peu.

Le conseil de comté de Lotbinière avait adopté un règlement en vue de la réalisation de ce projet lors de sa séance régulière du 11 juin 1980.

Accord chez Sintra

La compagnie Sintra de Saint-Lambert de Lauzon et ses 42 salariés, employés à la carrière, à la fabrication d'asphalte et au garage, ont trouvé un terrain d'entente sur leur nouvelle convention collective.

L'accord en question a été ratifié par les salariés en assemblée générale, le 14 septembre dernier.

Leur précédent contrat arrivait à échéance le 12 septembre 1980 et cet employeur ainsi que le syndicat, affilié à la CSD, ont négocié cette nouvelle entente sans avoir recours à la grève ou au lock-out.

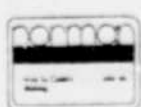


eric-alexandre

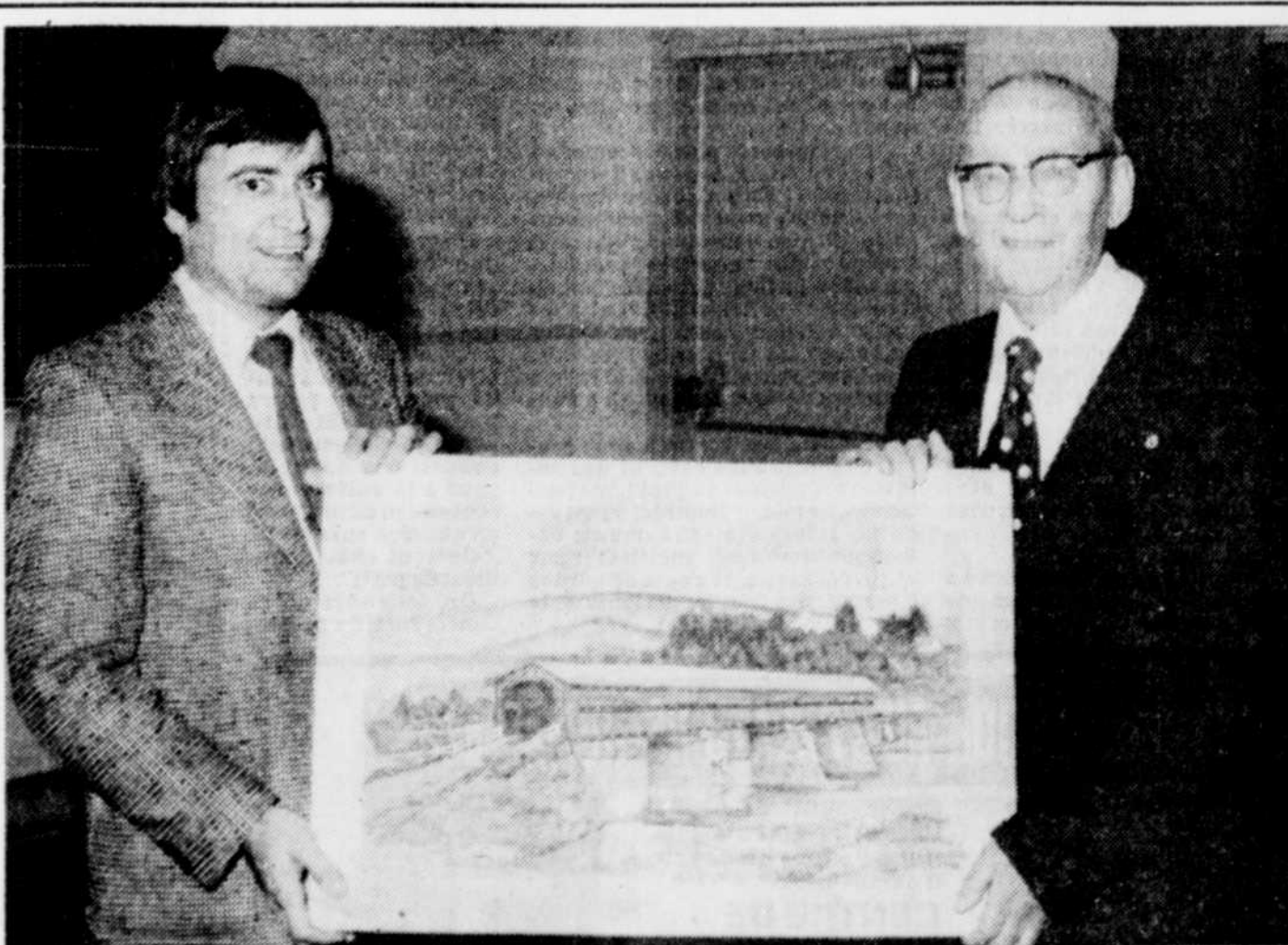
disponibles à notre rayon
ELECTRA MODE

a) L'avant-garde des velours côtelés. Jupe droite allure boutique se porte bien avec le chemisier unisexe.
Blouse, lilas 5 à 11 39.00
Jupe, gris, bleu acier 5 à 13 40.00

b) L'ensemble veston-pantalon, nouvelle silhouette, carrure d'épaule effilée par le pantalon assure l'allure jeune.
veston 5 à 13 72.00
pantalon 5 à 13 42.00
teinte: gris lilas



Profitez de notre plan mise de côté.



Hommage au père Poulin

Quelque 150 personnes ont participé, plus tôt cette semaine, à une fête à Beauceville pour marquer les 80 ans du père Antonio Poulin, un homme engagé depuis plusieurs années dans le développement régional de la Beauce. Le père Poulin a reçu des mains du président du

Conseil de développement de la Chaudière, M. Julien Turcotte, un ouvrage de H.-L. Larochelle représentant le plus long pont couvert au Québec, celui du village de Notre-Dame-des-Pins, en Beauce.

Saint-Nicolas: Morin promet une école

par Gilles PEPIN

SAINT-ROMUALD — Le ministre de l'Éducation du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, a promis, hier, lors de son passage sur le territoire de la Commission scolaire Chaudière-Etchemin, qu'une école élémentaire de 14 classes et deux maternelles sera construite bientôt dans le secteur Normandie de Saint-Nicolas.

Ce sera sûrement à la satisfaction du comité de parents du secteur concerné, qui avait réclamé, il y a quelques semaines, une révision des études au ministère; celui-ci avait d'abord autorisé la construction à cet endroit d'une école de 9 classes régulières et trois maternelles.

L'autorisation première tenait compte de calculs démographiques basés sur le recensement de 1978. La nouvelle décision, qui a été donnée en effet verbalement, hier, à des représentants scolaires et municipaux réunis à Saint-Romuald, découle de nouveaux calculs qui ont été faits à partir du recensement de 1979, comme l'avait d'ailleurs demandé le

comité de parents avec l'appui de la commission scolaire.

"Vous l'aurez votre école", a déclaré le ministre de l'Éducation à l'intention des citoyens du centre Normandie. "Je prends l'engagement, en dépit de toutes les procédures administratives, de faire cheminer le dossier le plus rapidement possible à travers les arcanes du ministère", a ajouté M. Jacques-Yvan Morin, en promettant aussi de faire parvenir une autorisation officielle d'ici la fin de ce mois-ci.

Le ministre de l'Éducation a effectivement constaté que la progression démographique est particulièrement marquée dans cette partie ouest de la Rive-Sud.

Dans le centre Normandie, à Saint-Nicolas, la Commission scolaire Chaudière-Etchemin a déjà déterminé l'emplacement de la future école. Le directeur général, M. J.-Médard Leblanc, a mentionné au S.O.L.E.I.L. que presque toute la clientèle pourra se rendre à l'école à pied. Seuls les enfants domiciliés sur la

route Marie-Victorin seront obligés de prendre l'autobus.

A Saint-Rédempteur

La Commission scolaire Chaudière-Etchemin a un autre projet de construction d'école, à Saint-Rédempteur, celui-ci. Les plans y sont en effet beaucoup plus avancés et la mise en chantier y est prévue pour le printemps prochain.

L'école projetée à Saint-Rédempteur doit être utilisée à compter de janvier 1982. Le montant prévu pour cette construction est de \$2,8 millions. Cette école pourra accueillir quelque 640 enfants, soit environ cent de moins que celle du centre Normandie à Saint-Nicolas. Elle contiendra 16 classes régulières et 4 locaux de maternelles. Une halte-garderie y sera aussi installée.

L'emplacement choisi à Saint-Rédempteur est situé dans le secteur Le Bourgeois, où le conseil municipal prévoit, dans son plan directeur, aménager un parc et un terrain de jeux.



Le ministre Jacques-Yvan Morin a remis une lettre à M. Normand Bolduc, président de la Commission scolaire de Tilly, confirmant son accord quant à l'emplacement de la future école.

Campus à Saint-Romuald pour le deuxième cycle

par Gilles PEPIN

SAINT-ROMUALD — L'école polyvalente Les Etchemins, à Charny, ne recevra, à partir de septembre 1982, que les étudiants du deuxième cycle, alors qu'ouvrira une nouvelle école secondaire, à Saint-Romuald, pour recevoir les étudiants du premier cycle.

Le ministre de l'Éducation du Québec, J. Jacques-Yvan Morin, qui s'est rendu à Saint-Romuald, hier midi, pour donner officiellement son accord quant à l'emplacement désigné par la Commission scolaire régionale de Tilly, le ministre président de la commission scolaire, a mentionné que c'est tout à fait la philosophie du ministère, depuis 1976, de séparer autant que possible les étudiants par groupes d'âges.

Ce choix d'ordre pé-

dagogique, a ajouté le ministre, a pour conséquence que l'on ne construit plus d'écoles énormes, où l'aspect humain devenait difficile, en tentant plutôt de limiter chaque école à 1,000 ou 1,200 étudiants tout au plus.

A Saint-Romuald

En présence du député de Lévis, M. Jean Garon, des dirigeants de la ville de Saint-Romuald et de représentants de la Commission scolaire régionale de Tilly, le ministre président de la commission scolaire, confirmant officiellement son accord quant à l'emplacement de l'école projetée pour mille étudiants du premier cycle de niveau secondaire.

Le terrain désigné

est en effet situé en bordure de la rue Du Sault, au nord de la route 132, à Saint-Romuald, soit tout près du vieux pont de Québec. On se souvient que les municipalités de Charny et Saint-Romuald avaient toutes deux fait des pressions pour que cette école soit construite chez eux.

Hier, le président Normand Bolduc a précisé que le choix du terrain a été fait en considérant les avantages concernant le transport. De toute façon, l'emplacement qui est finalement retenu est situé presque à la limite de la ville de Saint-Romuald, tout près de Charny.

\$7 millions

L'école polyvalente, déjà en place à Charny

ne répond plus aux besoins. Depuis 1977, quelque 450 étudiants de secondaire I doivent recevoir l'enseignement au Campus I, à Sainte-Foy.

Le taux de croissance démographique du secteur Chaudière-Etchemin étant de quatre fois supérieure à celui du secteur nord de la Commission scolaire de Tilly, le transport des étudiants de secondaire I de la Rive-Sud au Campus I devenait de moins en moins justifiable, a reconnu le ministre Morin.

Les dirigeants de la commission scolaire ont fait maintes fois pression, depuis 1977, afin de hâter l'étude d'un projet de construction, qui, à venir jusqu'à il y a quelques mois, ne comptait ouvrir une nouvelle école sur le

territoire Chaudière-Etchemin qu'en septembre 1984. À la demande répétée des parents et des commissaires d'écoles, le ministère a dû mettre à jour ses données démographiques.

Le député Garon a aussi signalé hier que des parents de la Rive-Sud avaient de plus en plus le sentiment de servir de "bouche-trou" pour garder ouverte une école à Sillery.

L'autorisation de construire a été donnée à la Commission scolaire de Sillery, le 11 juillet dernier. Les travaux, évalués à \$6,952,500, doivent être entrepris à l'été de 1981 pour être terminés dès les premiers jours de septembre 1982.

Le Syndicat industriel de Lauzon n'a plus de travail

par Gilles PEPIN

LAUZON — Le Syndicat industriel de Lauzon, qui avait été fondé en 1951 pour promouvoir le développement industriel, une responsabilité qui relève depuis deux ou trois ans du Conseil économique de Lévis-Lauzon, n'a plus qu'à encaisser des remboursements de prêts, jusqu'à sa dissolution qui est prévue pour 1991.

Voilà ce qui se dégage de l'assemblée an-

nuelle de cet organisme, qui n'a réuni que quelques membres, mercredi soir, à l'hôtel de ville de Lauzon.

Ce syndicat industriel, contrairement à celui de Saint-Romuald, par exemple, n'a pas vendu de terrains et dispose d'aucun actif de la sorte, laissant plutôt cette activité au conseil municipal qui peut disposer en effet d'un fonds industriel et de certaines subventions gouvernementales.

Selon le rapport an-

nuel que vient de présenter le trésorier, M. Adrien Samson, le Syndicat industriel de Lauzon compte encore quelque 620 membres sociétaires. Le montant du capital social est de \$84,800, pour lequel l'assemblée vient d'autoriser le paiement d'un boni de 8 pour 100 aux membres. L'année financière s'est soldée par un bénéfice net de \$8,428.

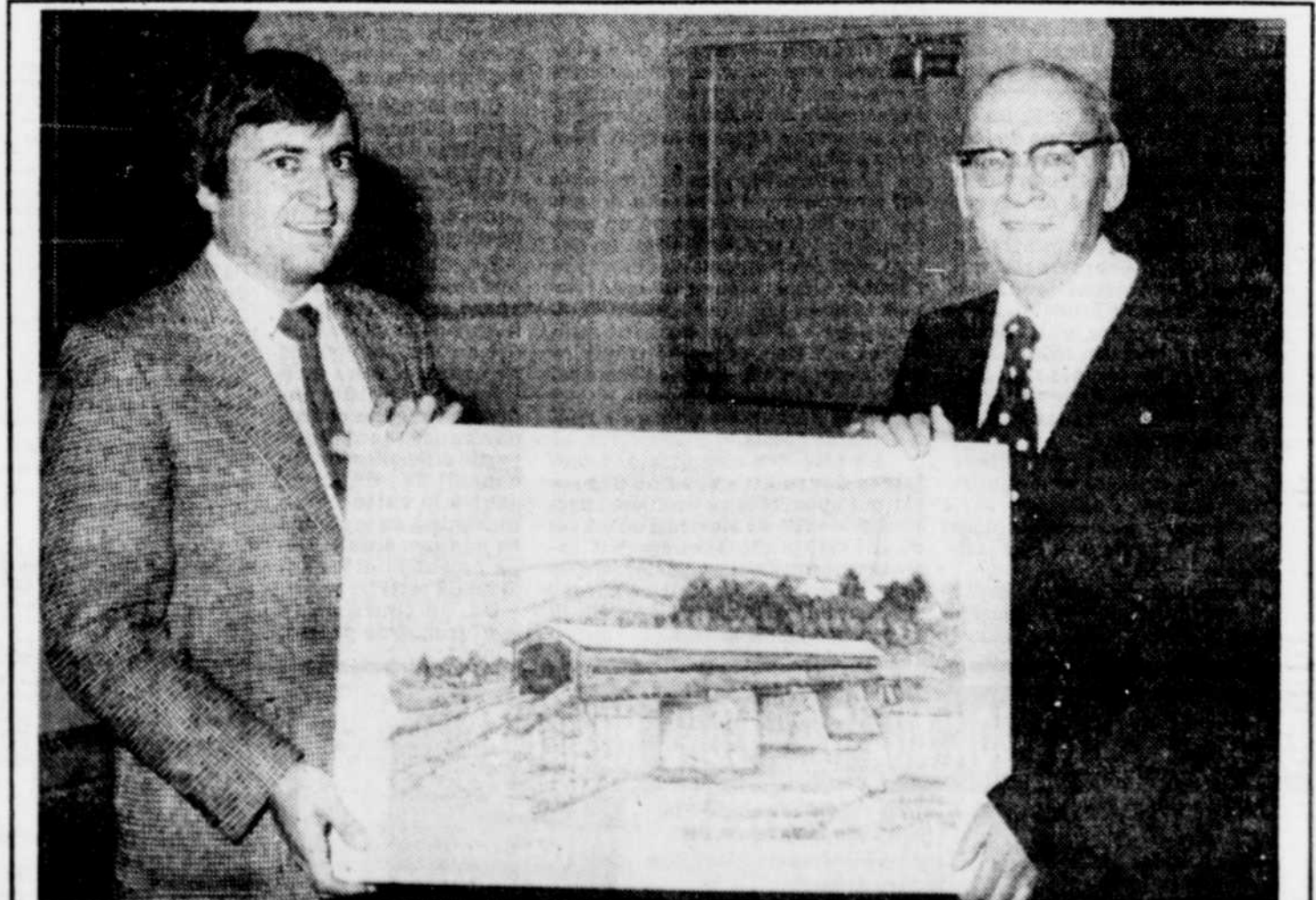
La valeur d'actif du Syndicat industriel de Lauzon est établie à \$108,890. Un emprunt d'environ \$9,000 de-

meure à la Caisse populaire de Lauzon. Deux prêts à long terme, qui ont été consentis par ce syndicat il y a déjà plusieurs années à deux entreprises établies dans le parc industriel de Lauzon, totalisent actuellement environ \$92,000.

La part sociale, qui avait été vendue au prix de \$25, vaut aujourd'hui \$32,10.

Comme les remboursements de prêts se font normalement, conformément aux

contrats, et qu'aucun projet n'est envisagé par ce syndicat industriel, la vie de cet organisme consiste plutôt présentement à marquer le pas, comme l'a expliqué le président, M. Rémy Labrecque. Celui-ci a été réélu à l'unanimité, mercredi soir, de même que les administrateurs Adrien Samson, Ludger Tremblay et André Guay.



Hommage au père Poulin

Quelque 150 personnes ont participé, plus tôt cette semaine, à une fête à Beauceville pour marquer les 80 ans du père Antonio Poulin, un homme engagé depuis plusieurs années dans le développement régional de la Beauce. Le père Poulin a reçu des mains du président du

Conseil de développement de la Chaudière, M. Julien Turcotte, un ouvrage de H.-L. Larochelle représentant le plus long pont couvert au Québec, celui du village de Notre-Dame-des-Pins, en Beauce.

Mode Jeune

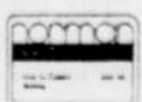


disponibles à notre rayon

ELECTRA MODE

a) L'avant-garde des velours côtelés. Jupe droite allure boutique se porte bien avec le chemisier unisexe.
Blouse, lilas 5 à 11 39.00
Jupe, gris, bleu acier 5 à 13 40.00

b) L'ensemble veston-pantalon, nouvelle silhouette, carrure d'épaule effilée par le pantalon assure l'allure jeune.
veston 5 à 13 72.00
pantalon 5 à 13 42.00
teinte: gris lilas



Profitez de notre plan mise de côté

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhoticiens et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BADEAU-GENEST (Evangéline)

— A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 61 ans, est décédée dame Evangéline Badeau-Genest. Elle demeurait au 1258, boul. Chaudière, Cap-Rouge. Les funérailles auront lieu lundi, le 6 octobre, à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée

2815 ch. des

Quatre-Bourgeois

à 9h40 pour l'église St-Félix-de-Cap-Rouge et de là au cimetière Cap-Rouge. Elle laisse dans le deuil ses enfants et ses gendres: Clermont, M. et Mme Lucien Beaulieu (Véronique), M. et Mme Real Boudreau (Madeleine), M. et Mme Denis Hamoula (Nicole); ses petits-enfants: Nathalie, Patrick, Eric; ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Orla Beaulieu (Yvonne), Mme Florentine Beaulieu, M. Charles-Edouard Jobin, Mme Wilhelmine Badeau, Mme Corinne Badeau, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

BOUCHER (Emilienne)

— A l'hôpital D'Anjou de St-Pacôme, à l'âge de 72 ans et 4 mois, est décédée Mme Emilienne Boucher, de St-Pascal, fille de feu Joseph Boucher et de feu Anna Bouchard. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 octobre à 15h. Départ de la résidence funéraire.

Roland Caron

510 10e Rue

St-Pascal, Kamouraska

à 14h45, pour l'église de St-Pascal, et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs et belles-sœurs: Mme Philippe Morneau (Eugénie Boucher), Mme Paul-Emile Boucher (Anne-Marie Parent), l'abbé Joseph Boucher de la Villa St-Jean de la Pocatière, M. et Mme Irénée Frère (Rosa Boucher), l'abbé Gilbert Boucher aumônier à l'hôpital St-Joseph de Rivière du Loup, et M. et Mme Justin Boucher (Aurore Dumont) d'Arvida, puis un grand nombre de neveux et nièces, parmi lesquels nous comptons l'abbé Raymond Boucher de la Villa St-Jean de la Pocatière, et l'abbé Claude Pelletier du Collège de St-Anne.

CARON (Simonne Lemay)

— A l'hôpital St-François d'Assise le 1er octobre 1980, à l'âge de 71 ans, est décédée dame Simonne Lemay épouse de M. Gérard Caron, elle demeurait à St-Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 4 octobre à 15h. Départ de la résidence funéraire.

Claudius Lavoie

St-Marcel

à 14h50, pour l'église de

St-Marcel et de là au cimetière paroissial. Outre son époux elle laisse dans le deuil ses enfants, Valère (Angéline Pelletier), Gilles (Claudette Pelletier), Guy (Lisette Caron), Henri (Diane Dutil), Diane (Mme Michel Mercier), ses frères et sœurs, Zéphirin (Ada), Marcelle (Mme Howard Ward), Thérèse (Mme Henri-Paul Mailhot), Cécile (Mme Alfred Gonthier), Marguerite (Mme Maurice Charland), Pauline (Mme Jean-Paul Sténard), Yvette (Mme Jean-Louis Meunier), Jeannine (Mme Gabriel Desrocy), Pierre (Yolande Langlois), Henriette (Mme Roland Chénier), Gérard (Solange Roy), Mme Lili Lemay.

CHENARD (Armand)

A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Armand Chenard, retraité du C.N.R., époux de dame Noëlle Parent. Il demeurait au 2085, avenue Bergemont, Québec. Les funérailles auront lieu, lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée

990, 1re Avenue

à 9h45 pour l'église

St-Paul-Apôtre, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-sœurs: M. et Mme Roger Dionne (Thérèse), M. et Mme Paul Brunet (Gilberte), M. et Mme André Chenard (Gisèle Barrette), M. et Mme Yves-Paul (Louise), M. et Mme Roland Chenard (Irma Bherer), M. et Mme Yves

Chenard (Marthe Bolduc)

M. et Mme Robert Chenard (Carole Turgeon), M. et Mme Gilles St-Laurent (Micheline). Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: M. et Mme Wilfrid Chenard (Juliette St-Hilaire), M. et Mme Raymond Boivin (Laurence), Mme René Chenard (Simone Deschenes), M. et Mme Roger Chenard (Jacqueline Caron), M. et Mme Raymond Chenard (Suzanne Langlois), M. Maurice Chenard, M. et Mme Berthe, Pauline et Pierrette Chenard, M. et Mme Eugène Blouin (Blanche Parent), M. et Mme Charles Clavet (Lucienne Parent), ainsi que ses petits-enfants, son arrière-petit-fils, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

CHEVALIER (Achille)

— A Québec, le 1er octobre 1980, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Achille Chevalier, retraité de la Société des Alcools, époux de dame Fleurette Leboeuf. Il demeurait au 125, rue La-tourrelle, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 4 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée

300 Chemin Ste-Foy

à 9h45, pour l'église

St-Joseph et de là au cimetière St-Thuribe, Comté Portneuf. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-sœurs: M. et Mme Evariste Bédard (Noëlle), M. et Mme Jacques Chevalier (Pierrette Delisle), M. et Mme Jean-Yves Chevalier (Annette Thibault), M. et Mme Olivier Chevalier, M. et Mme Sylvain Chevalier (Joy), ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Eugène Tessier, M. et Mme Majorique Leboeuf, M. et Mme Florent Leboeuf, Mme Dolores Leboeuf, M. et Mme Joachim Tessier, M. et Mme Maurice Saillant, M. et Mme Fabien Boivert, ses petits-enfants, Jeanne et Claire Bédard, Diane et Lysne Chevalier, Christian Chevalier, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Il sera exposé à compter de jeudi le 2 octobre à 19h. Pour renseignements: 529-3371.

D'AUTEUIL (Jacqueline)

Barrette-Garneau) — A l'hôtel-Dieu de Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 59 ans, est décédée dame Jacqueline Garneau, épouse de M. Jean d'Auteuil. Elle demeurait au 27 rue Gatinneau, Val Belair. Les funérailles auront lieu samedi 4 octobre à 9 heures. Départ de la résidence funéraire.

Sylvio Marceau Inc.

270 Marie de l'Incarnation

à 8h45 pour l'église

Notre-Dame de Jacques-Cartier, et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, M. et Mme Jos Dumont (Rita), M. et Mme Jean-Guy Barrette, M. Michel Barrette, M. et Mme Alain Bouchard (Nicole), M. et Mme Bob Garneau (Diane), ses frères et sœurs, Zéphirin (Ada), Marcelle (Mme Howard Ward), Thérèse (Mme Henri-Paul Mailhot), Cécile (Mme Alfred Gonthier), Marguerite (Mme Maurice Charland), Pauline (Mme Jean-Paul Sténard), Yvette (Mme Jean-Louis Meunier), Jeannine (Mme Gabriel Desrocy), Pierre (Yolande Langlois), Henriette (Mme Roland Chénier), Gérard (Solange Roy), Mme Lili Lemay.

DUVAL (Mlle Gabrielle)

— A l'hôpital St-Sacrement, le 2 octobre 1980, à l'âge de 75 ans, est décédée Mlle Gabrielle Duval. Elle demeurait au 557 Franklin. Les funérailles auront lieu samedi le 4 octobre à 10 heures. Départ de la résidence funéraire.

Sylvio Marceau Inc.

270 Marie de l'Incarnation

à 8h45 pour l'église

Notre-Dame de Jacques-Cartier, et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, M. et Mme Jos Dumont (Rita), M. et Mme Jean-Guy Barrette, M. Michel Barrette, M. et Mme Alain Bouchard (Nicole), M. et Mme Bob Garneau (Diane), ses frères et sœurs, Zéphirin (Ada), Marcelle (Mme Howard Ward), Thérèse (Mme Henri-Paul Mailhot), Cécile (Mme Alfred Gonthier), Marguerite (Mme Maurice Charland), Pauline (Mme Jean-Paul Sténard), Yvette (Mme Jean-Louis Meunier), Jeannine (Mme Gabriel Desrocy), Pierre (Yolande Langlois), Henriette (Mme Roland Chénier), Gérard (Solange Roy), Mme Lili Lemay.

FRADAT (Elie)

A Québec, le 1er octobre 1980, à l'âge de 79 ans et 10 mois, est décédé M. Elie Fradet, ex-boulangier chez Rodolphe Lapointe, époux de dame Marie-Rose Gamache. Il demeurait au 275 rue Napoléon, Québec. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 octobre 1980, à 10h. Départ de la résidence funéraire.

Sylvio Marceau Inc.

270 Marie de l'Incarnation

à 9h45 pour l'église

St-Paul-Apôtre, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-sœurs: M. et Mme Roger Dionne (Thérèse), M. et Mme Paul Brunet (Gilberte), M. et Mme André Chenard (Gisèle Barrette), M. et Mme Yves-Paul (Louise), M. et Mme Roland Chenard (Irma Bherer), M. et Mme Yves

Sauveur et de là au cime-

tière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Raymond Fradet (Rolande Jobin), Mlle Carmel Fradet, Mme veuve Maurice Fradet (Jeanne d'Arc Talbot), Mme veuve Paul-Henri Gingras (Aline), M. et Mme Paul-Emile Roy (Pierrette), M. et Mme Léonard Fradet (Ghislaine Dussault), M. et Mme Jean-Paul Guay (Ange-Aimée), M. et Mme Roger Crête (Claire), M. et Mme Jean-Baptiste Fradet (Yolande Gilbert), M. et Mme Richard Fradet (Thérèse Talbot, M. et Mme Robert Fradet (Nicole Jobin), ainsi que ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme veuve Justine Blouin, M. et Mme Auguste Fradet, Mlle Judith Fradet, Mme veuve Moïse Fradet, Mme veuve François-Xavier Fradet, M. et Mme François-Xavier Gamache, Mme veuve Athanasie Gamache, M. et Mme Wilfrid Gamache, M. et Mme Roland Lemelin et plusieurs petits-enfants. Le salon sera fermé de 17h à 19h.

GALERNEAU (Marie-Reine Levasseur)

— A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 26 septembre 1980, à l'âge de 63 ans, est décédée dame Marie-Reine Levasseur, épouse de feu Benoît Galarneau. Elle demeurait au 5025, 5e Avenue ouest, Québec. A la demande de la défunte, elle ne sera pas exposée et a été confiée à la maison Lépine-Cloutier Lée pour crémation. Un service aura lieu samedi, le 4 octobre 1980, à 13h, en l'église de St-Rodrigue. Elle laisse dans le deuil ses sœurs et ses beaux-frères: Georges (André Thivierge), Jacqueline (Raymond Pouliot), sa belle-sœur: Mme Armand Levasseur (Rebecca Rouillard), ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. La famille recevra les sympathies à l'église trente minutes avant le service. Pour renseignements: 529-3371.

GIGUÈRE (Gabrielle)

Lamontagne) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 82 ans, est décédée dame Gabrielle Lamontagne, épouse de M. Lucien Giguère. Les funérailles auront lieu samedi, 4 octobre, à 10h. Départ de la résidence funéraire.

Sylvio Marceau Inc.

224 St-Vallier ouest

à 9h45, pour l'église

Sacré-Cœur de Jésus, et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-sœurs: M. et Mme Roger Giguère (Monique Tremblay), M. et Mme Marcel de Bellefeuille (Jacqueline), M. et Mme André Giguère (Yvette Blouin), Mlle Micheline Giguère, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Edmond Lamontagne, Mme Fernand Lamontagne, Mme Irma Giguère, Mme Thérèse Giguère, M. Jules Giguère, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Salon fermé entre 17 et 19h.

LACHANCE (Roland)

— Au Lac-St-Charles, le 2 octobre 1980, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Roland Lachance, autrefois de la paroisse Jacques-Cartier de Québec. Les funérailles auront lieu lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée

253 rue St-Joseph est

à 9h45, pour l'église

Jacques-Cartier, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, Gilberte, Pauline, Maurice, Pierrette (Cleoford Laroche), Jacques (Claire Cantin), Jean-Louis (Huguette Jeanne), Paul-Henri, Jean-Marie (Ghislaine Lafrance). Il sera exposé à compter de 14 heures samedi le 4 octobre. Pour renseignements: 529-3371.

SIMARD (Elzéar)

A Québec, le 30 septembre 1980, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Elzéar Simard, époux de dame Marie-Pedneault. Il demeurait au 2401 av. Bardy, Québec. Il ne sera pas exposé. Les funérailles

auront lieu vendredi, le 3

octobre à 15h en l'église St-Pie-X et de là au cimetière.

Lépine-Cloutier Lée

Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Fernand Thibodeau (Thérèse), M. et Mme Pierre Simard (Jeannine Lapointe), Mlle Pierrette Simard, M. Georges Simard, M. Vilmond Simard, M. et Mme Paul Simard (Lise Poliquin), M. et Mme Fernand Simard (Monique Renaud), M. et Mme Gabriel Gagnon (Denise), M. et Mme Jean-Yves Simard (Suzanne Bolduc), ses frères, beaux-frères, belles-sœurs: M. Arthur Simard, M. et Mme Romeo Pedneault, M. et Mme François Pedneault, Mme Yvonne Harvey, Mme Eleonore Harvey, Mme Cécile Pedneault, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. La famille sera présente ½ heure avant le service pour recevoir les condoléances, au sous-sol de l'église. Pour renseignements: 529-3371.

ST-PIERRE (Marguerite)

Hamel) — A Québec, le 1er octobre 1980, à l'âge de 75 ans, est décédée dame Marguerite Hamel, épouse de feu Raoul St-Pierre. Elle demeurait au 188 avenue Lamontagne, Québec. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 octobre 1980, à 10 heures. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée

990, 1re Avenue

à 9h45 pour l'église

St-Fidèle et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil son fils et sa belle-fille M. et Mme Jacques St-Pierre (Denise Racine), M. et Mme Richard Fabbrini, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mlle Marguerite St-Pierre, M. et Mme Philippe Roy (Marie-Jeanne), Mme Roland Lafond (Antoinette), M. et Mme Roland St-Pierre (Jacqueline Soudard), M. et Mme Auguste Trotter (Georgette), Mme Marguerite St-Pierre, Mme Yvonne St-Pierre, ses petits-enfants Tanya et Richard St-Pierre ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

THIVIERGE (Adrienne)

— A l'hôtel-Dieu de Lévis, le 2 octobre 1980, est décédée Mlle Adrienne Thivierge, fille de feu M. Honoré Thivierge et de dame Albertine Samson. Elle demeurait au 18 rue Fraser, Lévis. A la demande de la défunte, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté samedi, le 11 octobre 1980, à 10h, en l'église de St-Antoine de Bienville, en l'absence de son corps. Elle laisse dans le deuil ses sœurs et frères: Mme Georges Roussel (Cécile), M. et Mme Albert Mercier (Marie-Paule) et son frère Gérard, sa belle-sœur: Rose-Hélène, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Prière d'envoyer les cartes de condoléances à: Mlle Albert Mercier, 13 St-Edouard, app. 108, Lévis.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

DORION (Emile) — Mme Yvette L. Dorion et sa famille remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Emile Dorion, survenu le 10 septembre 1980, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

725 SERVICES ANNIVERSAIRES

BLANCHET (Christine)

Christine, ton absence est comme un jardin sans fleurs. Le samedi 4 octobre 1980 à 19h15, en l'église de St-Marie de Beauport, sera célébré le service anniversaire de Christine Blanchet, fille de Jean-Claude Blanchet et de dame Laurent Fontaine. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Wilhelmine)

Martin) — Dimanche le 5 octobre 1980, à 10h, en l'église St-François d'Assise de Québec, sera

chantée la messe anniver-

saire de dame Wilhelmine Martin, épouse de feu Justin Bouchard. Un merci sincère à tous ceux qui s'uniront à la famille.

BLOUIN (Jean-Baptiste)

Samedi le 4 octobre 1980 à 19h15 en l'église Sacré-Cœur-de-Jésus, sera chanté le service anniversaire de M. Jean-Baptiste Blouin époux de dame Irma Vaillancourt. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

BRUNEAU (Léopold)

Samedi le 4 octobre 1980 à 15h, en l'église basilique Notre-Dame de Québec, sera célébré le service anniversaire de Léopold Bruneau, époux de Marie-Ange Labbé. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

CANTIN (Marcelle)

Thibault) — Samedi, le 4 octobre 1980, à 15h, en l'église de Saint-Romuald, sera chanté le service anniversaire de dame Marcelle Thibault, épouse de M. Denis Cantin et de dame Germaine Claveau, épouse de feu M. Joseph Thibault. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

FERLAND (Marie-Ange)

Samedi le 4 octobre 1980, à 15h, en l'église de St-Roch, sera chanté le service anniversaire de Marie-Ange Ferland. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

GAGNON (Elzéar)

Déjà un an depuis cette cruelle séparation, mais ceux que l'on a tant aimé ne meurent pas, ils ne sont qu'absents. En ta mémoire une messe sera chantée, le samedi 4 octobre 1980 à 15h, en l'église Notre-Dame de Pitié, Québec.

GAUDRY (Léon Albert)

Samedi le 4 octobre 1980, en l'église St-Thomas d'Assise, sera chanté le service anniversaire de M. Léon Albert Gaudry époux de dame Germaine Trudel. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

JUNEAU (Juliette St-Pierre)

Samedi le 4 octobre 1980, à 10h, en l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier, sera chanté le service anniversaire de dame Juliette St-Pierre épouse de Lucien Juneau. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LACASSE (Eliane)

Samedi le 4 octobre 1980, à 16h30, en l'église des St-Martyrs Canadiens, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mlle Eliane Lacasse.

LACAGE (Gertrude)

Bowles) — Dimanche le 5 octobre à 10h, a.m., en l'église St-Patrick sera chanté le service anniversaire de dame Gertrude Bowles, épouse de Léon Lacage. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LANGÉVIN (Georgine)

(Georgienne) Deslauriers) — Samedi le 4 octobre 1980, à 10h, en l'église de St-Jérôme de l'Aurore, sera célébré le service anni-

versaire de Georgine,

(Georgienne) Deslauriers, épouse de M. Robert Langévin. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LESSARD (Germaine)

Paradis) — Lundi, le 6 octobre 1980, à 19h15, en l'église de Giffard, sera chantée la messe anniversaire de Germaine Paradis, épouse de Laurent Lessard. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

MOREAU (Ernest)

Samedi le 4 octobre 1980, à 4h30 p.m. en l'église St-Antoine de Bienville sera chanté le service anniversaire de M. Ernest Moreau. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

RAJOTTE (Yvette)

Drapeau) — Samedi le 4 octobre, à 16 heures, en l'église Notre-Dame de l'Espérance, sera chanté le service anniversaire de dame Yvette Drapeau Rajotte, épouse de M. Michel Rajotte. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

SIMARD (Emile)

Samedi le 4 octobre 1980, à 11h, en l'église St-Joseph de Québec, sera chanté le service anniversaire de M. Emile Simard, époux en premières noces de dame Rita Nadden, et en deuxième noces de dame Ida St-Laurent. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. H.M.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. B.L.L.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. C.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit, pour faveur obtenue avec promesse de publier. M.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. F.C.

REMERCIEMENTS à St-Jude et au St-Esprit, pour faveur obtenue. R.P.

SINCERE remerciement au St-Esprit, à Henri Légaré et à la Sainte Vierge pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. C.B.

SINCERES remerciements au St-Esprit pour faveurs obtenues avec promesse de faire publier. H.F.P.

SERVICES SPECIAUX

780 FLEURISTES

Orchidée Fleuriste

1068 av. Cartier, 529-0739

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES

Therault & Fils

710, 1313e Avenue, Québec, 524-1501

Record de l'espace

MOSCOU (AP) — Les cosmonautes soviétiques Valéry Ryoumine et Leonid Popov, à bord du laboratoire spatial Saliout-6, ont battu mercredi le record de durée dans l'espace: 175 jours et 36 minutes, établi en août 1979 par Vladimir Lyakhov et Ryoumine lui-même.

Ce dernier est ingénieur aéronautique civil de 41 ans et son compagnon Leonid Popov, 34 ans, est pilote dans les forces aériennes de l'URSS.

Lancés le 9 avril dernier, ils séjournent depuis à bord du laboratoire orbital Saliout-6, qui a eu trois ans révolus de vol orbital cette semaine.

Les Soviétiques n'ont pas donné d'indications sur la durée prévue du vol actuel. On note que le laboratoire orbital a reçu cette semaine des approvisionnements grâce au "camion" de l'espace, un engin automatique de transport de la série "Progrès".

Jusqu'à présent, les deux cosmonautes se sont employés à effectuer des expériences.



Mariage peu commun...

Le jeune Eddie Lord, âgé de 10 ans, qui vient d'être ordonné, invite un couple, Nancy Colon et Charles Mcatee, à prendre place avant de procéder à la cérémonie du mariage. Toutefois, il y avait plus: le futur marié avait deux heures de retard, et les anneaux avaient été volés... Faut-il ajouter que l'affaire s'est déroulée hier, à New York!

Vaste offensive du Brésil vers l'Est

BRASILIA (AFP) — Le Brésil a lancé une offensive commerciale et industrielle vers les pays de l'Est dont la pierre de touche pourrait être constituée par des opérations communes sur des marchés tiers, notamment en Afrique, constatent les observateurs hier, à Brasilia.

Problèmes d'eau du secteur Lagueux

Ouellet n'avait pas la solution souhaitée

par Anne-Marie VOISARD

SAINT-ETIENNE — Les citoyens du secteur Lagueux, à Saint-Étienne, qui espéraient trouver la solution à leur problème d'approvisionnement en eau, ont dû repartir déçus de leur entretien d'hier soir avec le dé-

puté de Beauce-Nord, Adrien Ouellet. Tout au long de cette assemblée convoquée par la Ligue des propriétaires, qu'il a d'ailleurs jugée prématurée, M. Ouellet s'est appliqué à convaincre l'assistance qu'il valait sans doute mieux accepter les

recommandations du ministère de l'Environnement. Au lieu de considérer le secteur Lagueux dans son ensemble, soit de Bernières à l'entrée du village de Saint-Étienne, ce ministre préfère subdiviser le secteur en quatre bassins dont l'un seulement deviendrait admissible aux subventions en vertu du programme PAIRA.

Les propriétaires, ceux surtout dont le puits est pollué, ne l'entendent évidemment pas de cette façon. C'est pour cette raison que 300 d'entre eux ont manifesté leur mécontentement, il y a une quinzaine de jours, allant jusqu'à bloquer la route Lagueux à partir de la transcanadienne.

Les gens mal pris

Hier soir, ces mêmes propriétaires ont écouté calmement le député leur dire que le programme PAIRA n'est pas là pour favoriser le développement domiciliaire, mais seulement pour aider les gens mal pris. M. Ouellet a suggéré qu'on accepte la subvention prévue pour le bassin C, situé près du village et où la densité de population est la plus forte, quitte ensuite à répartir la somme entre l'ensemble des propriétaires du secteur concerné.

Certains intervenants ont voulu expliquer qu'un tel partage impliquerait un fardeau financier beau-

coup trop lourd pour leur capacité de payer. Leur voix arrivait difficilement à percer le sifflement d'un micro défectueux qui s'ajoutait aux bruits venus d'une salle adjacente.

\$4 millions

Rappelons que l'ensemble du projet, tel que soumis aux autorités gouvernementales par la municipalité de Saint-Étienne, impliquerait des déboursés de l'ordre de \$4 millions. A moins d'une aide

substantielle, les propriétaires n'arriveront donc jamais seuls à s'en tirer.

Quand pourrions-nous avoir une réponse? a demandé un propriétaire qui mise sur les rumeurs persistantes de campagne électorale pour hâter le règlement du problème. M. Ouellet n'a pas voulu s'aventurer à donner une échéance précise. Tout au plus s'est-il risqué à

parler de semaines ou plutôt de mois. "Et si les élections sont déclenchées, a-t-il dit, on s'en reparlera." M. Ouellet a continué de soutenir malgré tout que c'est à travers le programme PAIRA que les citoyens ont le plus de chances d'être aidés. Cela revient à dire qu'une seule partie du secteur Lagueux, celle où la densité de population est la plus importante, a des chances de voir son problème de pollution réglé à plus ou moins court terme.

Les opérations continuent

Automobiles Laurentide tente une réorganisation

par Pierre MARTEL

Les bailleurs de fonds d'Automobiles Laurentide Inc., un important concessionnaire Ford de la région de Québec, viennent de mettre pied dans l'entreprise afin de tenter de la réorganiser.

daté la firme de gestionnaires MBOC pour voir à l'administration d'Automobiles Laurentide Inc. MBOC est

Dans un premier temps, la Banque Continentale du Canada a man- intervenue dans le dossier vendredi de la semaine dernière.

Un porte-parole de MBOC a confié au SOLEIL, hier, que sa firme n'agissait pas comme syndicat dans l'affaire. "Nous agissons comme agent afin de tout faire pour relancer l'entreprise", a-t-il dit.

une réaction au geste posé par une autre banque. Nous procédons à une vérification afin de voir à la surveillance de nos intérêts. Pour le moment, nous ne pensons pas à une faillite du concessionnaire visé", a précisé M. Gilles Pagé de la Banque Royale.

"Dans ce genre de situation, habituellement, il est possible de réorganiser l'entreprise et de la relancer", d'affirmer M. Pagé.

Entre-temps, Ford Canada surveille de près le dossier et se dit prêt à entreprendre des négociations avec tous les créanciers de l'entreprise.

"Il faut tenir compte du contexte juridique. Ford ne peut pas intervenir directement dans le dossier. Cependant, avec l'accord de tous les créanciers, on peut discuter des solutions possibles. Il est évident que le choix de Ford est de voir Laurentide Automobiles Inc. continuer à opérer", de déclarer M. R.H. Rheault, directeur du marketing pour le Québec de Ford Canada.



M. Adrien OUELLET

Le Soleil, Jacques Deschênes

Québec Téléphone s'explique

par Michel CORBEIL

CARLETON — La compagnie Québec Téléphone ne prévoit pas d'opposition de la part de la Régie des services publics du Québec à sa demande de hausse générale des tarifs téléphoniques.

Interrogé à ce sujet, mardi à Carleton, le directeur adjoint du service politique et réglementaire, M. Louis Arsenault, croit que les fondements de la demande, qui sera dé-

battue devant la régie, démontrent l'évidence d'un redressement tarifaire.

Le 4 août, la compagnie, qui dispense des services dans l'est du Québec, entre autres, à l'exception des îles de la Madeleine, a déposé une requête devant la Régie des services publics. Elle sollicite une augmentation générale des tarifs: par exemple, le service au domicile sera majoré, en moyenne, de 11,4 pour 100, en

1981, et de 8 pour 100, en 1982.

La régie a terminé les auditions de Télébec, qui dessert les îles de la Madeleine. Télébec demanderait une hausse de près de 20 pour 100 de ses revenus, pour 1981. Québec Téléphone espère un redressement pour obtenir une augmentation de 9,4 pour 100 des revenus, en 1981, tirés de cette source, et de 5,1 pour 100, en 1982.

Québec Téléphone n'attend plus que la

convocation des audiences publiques de la régie. Cela pourrait se réaliser en novembre prochain.

Justification

"La régie peut statuer que ce sera différent, que nos prévisions doivent tenir compte de secteurs autres que ceux prévus, explique M. Arsenault. C'est à la régie de se prononcer là-dessus. Mais, règle générale, les compagnies et la régie en viennent à s'entendre sur les mêmes priorités".

180.000 abonnés de Québec Téléphone.

Un tel projet est-il en danger si la régie refuse le redressement proposé? Québec Téléphone n'envisage pas un tel refus.

Le redressement permet une meilleure santé financière, termine M. J.-Paul Poirier, gérant des services aux clients de la région

Saint-Laurent pour Québec Téléphone. La compagnie tient d'ailleurs à conserver cette bonne santé financière qui intéresse les éventuels investisseurs. Le marché financier semble en être convaincu: en septembre, la dernière émission d'obligations, soit \$13.350.000 en actions ordinaires, a été écou-

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet no: 603-020-6340 — Réfection du réseau électrique, Parc Paul Sauvé, Oka, Cte de Deux-Montagnes.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 3 octobre 1980 sur remise d'un montant de 20 \$ non remboursable. La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Edifice «Place de la Capitale», 150 est, boul. St-Cyrille, 16e étage, Québec, téléphone: 643-2210 ou Direction des opérations régionales, Service de l'équipement, 5075, rue Fulum, Montréal.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Edifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 7 000 \$ ou d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances au montant de 3 500 \$ ou d'obligations conformes aux exigences au montant de 3 500 \$.

Date et heure limites de réception des soumissions:

Vendredi, le 17 octobre 1980 à 15:00 heures

Le sous-ministre

Pierre Le François

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet no: 603-021-6340 — Phase II. Rénovations de bâtiments, Centre communautaire, Parc Paul Sauvé, Oka, Cte de Deux-Montagnes.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 3 octobre 1980 sur remise d'un montant de 10 \$ non remboursable.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Edifice «Place de la Capitale», 150 est, boul. St-Cyrille, 16e étage, Québec, téléphone: 643-2210 ou Direction des opérations régionales, Service de l'équipement, 5075, rue Fulum, Montréal.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des services techniques, Edifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal et du Québec.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 17 000 \$ ou d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances au montant de 8 500 \$ ou d'obligations conformes aux exigences au montant de 8 500 \$.

Date et heure limites de réception des soumissions:

Vendredi, le 17 octobre 1980 à 15:00 heures

Le sous-ministre

Pierre Le François

Office de la protection du consommateur

Producteurs d'œuvres cinématographiques et audio-visuelles.

La conception, la scénarisation et la réalisation de six films qui porteront sur la publicité expliquée aux enfants. Ces documents seront d'une durée de 20 (vingt) minutes chacun.

Médiun: tournage film, 16 mm, couleur, sonore.

Une réunion d'information sera tenue jeudi le 9 octobre 1980 à 10 heures à la Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel au 360, rue McGill, chambre 5.07, Montréal.

Les renseignements et documents nécessaires à la préparation de la soumission seront remis lors de cette réunion.

Les producteurs qui voudront obtenir les documents et présenter des soumissions devront être présents à cette réunion.

Les soumissionnaires devront fournir avec leur soumission l'une des deux garanties requises par l'article 7 a) du règlement 3475-77.

Les soumissions doivent être livrées au 360, rue McGill, chambre 5.06, Montréal, au plus tard le 24 octobre 1980, à 14 heures.

Aucune soumission reçue après cette date et cette heure ne sera acceptée.

L'ouverture des soumissions suivra immédiatement l'heure limite fixée pour la réception des soumissions.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat les soumissions des firmes ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Service général des Achats

Projet Description Livraison

0486 1540 couvre-lits Différents endroits

0492 9100 kg de viande chevaline Charlesbourg

Ci-dessous des soumissions: 24 octobre 1980 à 15 h

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant.

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Bureau des appels d'offres, 1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué., G1R 4X8, Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général

Gaston Guimet

Ministère des Transports

Projet: 290-0122-0 — Forage et dynamitage de roc sur le chemin Devlin, dans la municipalité de St-Eugène, comté de Roberval. Longueur: 0,22 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$3.600,00 ou chèque visé: \$1.800,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Ci-dessous de la réception des soumissions à:

15:00 heures

le mardi, 21 octobre 1980.

Le sous-ministre par intérim

Pierre Michaud, ing.

Projet: 432-0905-0 — Terrassement, fondations, revêtement rigide, aménagement des abords de route et supersignalisation sur l'autoroute 40, dans les municipalités de St-Genevieve-de-Batiscan par., et St-François-Xavier-de-Batiscan par., comté de Champlain. Longueur: 4,359 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$30,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$400.000,00 ou chèque visé: \$200.000,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Ci-dessous de la réception des soumissions à:

15:00 heures

le mardi, 4 novembre 1980.

Le sous-ministre par intérim

Pierre Michaud, ing.

Projet: 658-0214-0 — Pose d'un traitement de surface bitumineux double sur divers chemins, dans la municipalité de St-Cuthbert paroisse, comté de Berthier. Longueur: 5,113 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$2.600,00 ou chèque visé: \$1.300,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Ci-dessous de la réception des soumissions à:

15:00 heures

le mercredi, 22 octobre 1980.

Le sous-ministre par intérim

Pierre Michaud, ing.

Projet: 667-0117-0 — Réfection de la chaussée du rang Pierreville nord, dans la municipalité de St-Valentin paroisse, comté de St-Jean. Longueur: 1,8 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$20.000,00 ou chèque visé: \$10.000,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Ci-dessous de la réception des soumissions à:

15:00 heures

le mercredi, 25 octobre 1980.

Le sous-ministre par intérim

Pierre Michaud, ing.

Où aller dans nos régions

Arthabaska

ANTIQUITES QUEBÉCOISES. Musée Laurier, 16 rue Laurier ouest, Mar. au ven. 9h à 12h, 13h30 à 17h, sam. et dim. 13h30 à 17h. Lun. relâche. Du 5 au 26 octobre.

Beauce

COLLECTION PERMANENTE. Salles Napoléon-Bolduc et SYNTHESE I, salles de la Haute-Beauce, Musée de la Haute-Beauce, Saint-Evariste. Tous les jours 9h à 17h, ven. 9h à 21h.

Bellechasse

EXPOSITION PERMANENTE. Le Moulin de Beaumont, Beaumont. Tous les jours 9h à 17h, dim. 13h à 16h30. Jusqu'au 1er novembre.

JULIE AREL, dim. 5 octobre, et PIERRE et MARTIN, chansonniers, restaurant La Turlutte, 67 rue Principale, Saint-Michel de Bellechasse.

Côte-Nord

SEPT-ÎLES ET LE FER. Musée des Sept-Îles, Mer., jeu., ven. 9h à 17h, sam., dim. 12h à 17h.

JEAN DALLAIRE. Musée de Baie-Comeau, Mer., jeu., ven. 9h à 17h, sam., dim. 12h à 17h. Jusqu'au 15 octobre.

Gaspé

DES RACINES DE L'ARGILE. Itinéraire d'un potier, et DEESSE INUIT DE LA MER, sculptures et gravures d'artistes inuit contemporains. Musée régional de Gaspé, Lun. au ven. 9h à 12h, 13h à 17h, dim. 14h à 17h. Entrée gratuite pour les étudiants durant l'année scolaire et pour les adultes le dimanche. Jusqu'au 5 octobre.

Kamouraska

JOURNÉE DES RE-TRouvailles prévue dans le cadre du Festival de l'Anguille du comté de Kamouraska à Saint-André. Tous les anciens de Saint-André sont invités à venir festoyer. Programme spécial réservé. Du 9 à 13 octobre.

Lotbinière

CLUB ARAMIS: invitation à tous les orchestres à s'inscrire pour participer au jamboree musical rétro qui aura lieu dim., le 26 octobre, à Sainte-Agathe. Inscription auprès de Gaëtan Séguin (418) 728-3374 et Rémi Voisine (418) 767-3686.

Montmagny La Pocatière

INSECTES ET PAPILLONS, collection permanente, Musée Fran-

çois-Pilote, La Pocatière. Tous les jours 9h à 17h, dim. 13h à 17h.

DESSINS ET SURREALISME AU QUÉBEC. Musée maritime Bernier, L'Islet-sur-Mer. Tous les jours 9h à 18h. Jusqu'au 15 octobre.

Portneuf

MOULIN MARCOUX, 1 boul. Notre-Dame, Pont-Rouge. Exposition de GEORGETTE PHAY, ANDRÉ ROSS, GABY VERGE, DOMINIQUE LAQUERRE, JACQUES GEQUEL, JACQUELINE BOUCHARD. Sam., dim. 13h à 18h. Jusqu'au 12 octobre.

JARDIN DES PIONNIERS, 200 route de Pont-Rouge, Neuville. Danses amérindiennes, démonstrations de drave, danses folkloriques, danseuses french can-can avec l'orchestre Klondike, spectacles de marionnettes. Fin de semaine seulement jusqu'au 13 octobre.

Princeville

GABY SAINT-LAURENT, organiste-chanteur au piano-bar, Mar. au ven. 21h30 à 2h et LES SILHOUETTES, musique populaire, Salon du rêve, Hôtel-Majordome Princeville, 105 rue Saint-Jean-Baptiste. Sam. 21h15 à 2h. Entrée libre.

Rivière-du-Loup

ALEXANDRE MARSOLAIS RETROSPECTIVE: HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN, jusqu'au 13 octobre, et ON R'TOMBE EN ENFANCE jusqu'en novembre, Musée du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup. Mar. 13h à 16h30, mer. au dim. 13h à 16h30, 19h à 21h30. Fermé le lun.

Saint-Jean-Port-Joli

EXPOSITION DE SCULPTURES ET SCULPTEURS À L'ŒUVRE. Auberge du Faubourg, ave. de Gaspé, Saint-Jean-Port-Joli. Heures d'ouverture de l'auberge.

Thetford-Mines

L'ART DU SERRURIER ET FERRONNIER. Musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante, Thetford-Mines. Mar. au ven. 10h à 12h, 13h30 à 17h, sam., dim. 13h à 17h. Fermé le lun. Jusqu'au 12 octobre.

Théâtre d'été Drummondville

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhéloriens et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BADEAU-GENEST (Evangéline) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 61 ans, est décédée dame Evangéline Badeau-Genest. Elle demeurait au 1258 boul. Chaudière, Cap-Rouge. Les funérailles auront lieu lundi, le 6 octobre, à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 2215 ch. des Quatre-Bourgeois à 9h45 pour l'église St-Félix-de-Cap-Rouge et de là au cimetière Cap-Rouge. Elle laisse dans le deuil ses enfants et ses gendres: Clermont, M. et Mme Lucien Beaulieu (Véronique), M. et Mme Réal Boudreau (Madeleine), M. et Mme Denis Hamoua (Nicole); ses petits-enfants: Nathalie, Patrick, Eric; ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Ovide Beaulieu (Yvonne), Mme Florentine Beaulieu, M. Charles-Edouard Jobin, Mme Wilhelmine Badeau, Mme Corinne Badeau, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

BOUCHER (Emilienne) — A l'hôpital d'Anjou de St-Pascale, à l'âge de 72 ans et 4 mois, est décédée Mme Emilienne Boucher, fille de St-Pascal, fille de Joseph Boucher et de feu Anna Bouchard. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 octobre à 15h. Départ de la résidence funéraire.

ROLAND CARON 510 10e Rue St-Pascal, Kamouraska à 14h45, pour l'église de St-Pascal, et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs et belles-sœurs: Mme Philippe Morneau (Eugénie Bouchard), Mme Paul-Emile Boucher (Anne-Marie Pacher), L'abbé Joseph Boucher de la Villa St-Jean de la Pociatière, M. et Mme Irénée Frère (Rosa Bouchard), L'abbé Gilbert Boucher aumônier à l'hôpital St-Joseph de Rivière du Loup, et M. et Mme Justin Boucher (Aurore Dumont) d'Arvida, puis un grand nombre de neveux et nièces, parmi lesquels nous comptons l'abbé Raymond Boucher de la Villa St-Jean de la Pociatière, et l'abbé Claude Pelletier du Collège de Ste-Anne.

CARON (Simonne Lemay) — A l'hôpital St-François d'Assise le 1er octobre 1980, à l'âge de 71 ans, est décédée dame Simonne Lemay épouse de M. Gérard Caron, elle demeurait à St-Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 4 octobre à 15h. Départ de la résidence funéraire Claudius Lavoie St-Marcel à 14h50, pour l'église de St-Marcel et de là au cimetière paroissial. Outre son époux elle laisse dans le deuil ses enfants, Valérie (Angéline Pelletier), Gilles (Claudette Pelletier), Guy (Lisette Caron), Henri (Diane Dutil), Diane (Mme Michel Mercier), ses frères et sœurs, Zéphirin (Ada), Marcelle (Mme Howard Ward), Thérèse (Mme Henri-Paul Mailhot), Cécile (Mme Alfred Gonthier), Marguerite (Mme Maurice Charland), Pauline (Mme Jean-Paul Sténard), Yvette (Mme Jean-Louis Meunier), Jeannine (Mme Gabriel Desorcy), Pierre (Yolande Langlois), Henriette (Mme Roland Chénard), Gérard (Solange Roy), Mme Lili Lemay.

CHENARD (Armand) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Armand Chénard, retraité du C.N.R., époux de dame Noëlla Parent. Il demeurait au 2065, avenue Bergemont, Québec. Les funérailles auront lieu, lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 2215 ch. des Quatre-Bourgeois à 9h45 pour l'église St-Félix-de-Cap-Rouge et de là au cimetière Cap-Rouge. Elle laisse dans le deuil ses enfants et ses gendres: Clermont, M. et Mme Lucien Beaulieu (Véronique), M. et Mme Réal Boudreau (Madeleine), M. et Mme Denis Hamoua (Nicole); ses petits-enfants: Nathalie, Patrick, Eric; ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Ovide Beaulieu (Yvonne), Mme Florentine Beaulieu, M. Charles-Edouard Jobin, Mme Wilhelmine Badeau, Mme Corinne Badeau, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

CHENARD (Armand) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Armand Chénard, retraité du C.N.R., époux de dame Noëlla Parent. Il demeurait au 2065, avenue Bergemont, Québec. Les funérailles auront lieu, lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 2215 ch. des Quatre-Bourgeois à 9h45 pour l'église St-Félix-de-Cap-Rouge et de là au cimetière Cap-Rouge. Elle laisse dans le deuil ses enfants et ses gendres: Clermont, M. et Mme Lucien Beaulieu (Véronique), M. et Mme Réal Boudreau (Madeleine), M. et Mme Denis Hamoua (Nicole); ses petits-enfants: Nathalie, Patrick, Eric; ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Ovide Beaulieu (Yvonne), Mme Florentine Beaulieu, M. Charles-Edouard Jobin, Mme Wilhelmine Badeau, Mme Corinne Badeau, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

CHENARD (Armand) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Armand Chénard, retraité du C.N.R., époux de dame Noëlla Parent. Il demeurait au 2065, avenue Bergemont, Québec. Les funérailles auront lieu, lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 2215 ch. des Quatre-Bourgeois à 9h45 pour l'église St-Félix-de-Cap-Rouge et de là au cimetière Cap-Rouge. Elle laisse dans le deuil ses enfants et ses gendres: Clermont, M. et Mme Lucien Beaulieu (Véronique), M. et Mme Réal Boudreau (Madeleine), M. et Mme Denis Hamoua (Nicole); ses petits-enfants: Nathalie, Patrick, Eric; ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Ovide Beaulieu (Yvonne), Mme Florentine Beaulieu, M. Charles-Edouard Jobin, Mme Wilhelmine Badeau, Mme Corinne Badeau, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

CHENARD (Armand) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Armand Chénard, retraité du C.N.R., époux de dame Noëlla Parent. Il demeurait au 2065, avenue Bergemont, Québec. Les funérailles auront lieu, lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 2215 ch. des Quatre-Bourgeois à 9h45 pour l'église St-Félix-de-Cap-Rouge et de là au cimetière Cap-Rouge. Elle laisse dans le deuil ses enfants et ses gendres: Clermont, M. et Mme Lucien Beaulieu (Véronique), M. et Mme Réal Boudreau (Madeleine), M. et Mme Denis Hamoua (Nicole); ses petits-enfants: Nathalie, Patrick, Eric; ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Ovide Beaulieu (Yvonne), Mme Florentine Beaulieu, M. Charles-Edouard Jobin, Mme Wilhelmine Badeau, Mme Corinne Badeau, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

CHENARD (Armand) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Armand Chénard, retraité du C.N.R., époux de dame Noëlla Parent. Il demeurait au 2065, avenue Bergemont, Québec. Les funérailles auront lieu, lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

SAUVEUR et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Raymond Fradet (Rolande Jobin), Mlle Carmel Fradet, Mme veuve Maurice Fradet (Jeanne d'Arc Talbot), Mme veuve Paul-Henri Gingras (Aline), M. et Mme Paul-Emile Roy (Pierrette), M. et Mme Léonard Fradet (Ghislaine Dussault), M. et Mme Jean-Paul Guay (Ange-Aimée), M. et Mme Roger Crête (Claire), et M. et Mme Jean-Baptiste Fradet (Yolande Gilbert), et M. et Mme Richard Fradet (Thérèse Talbot, M. et Mme Robert Fradet (Nicole Jobin); ainsi que ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme veuve Justine Blouin, M. et Mme Judith Fradet, Mme veuve Moïse Fradet, Mme veuve François-Xavier Fradet, M. et Mme François-Xavier Gamache, Mme veuve Athanasie Gamache, M. et Mme Wilfrid Gamache, M. et Mme Roland Lemelin et plusieurs petits-enfants. Le salon sera fermé de 17h à 19h.

CHEVALIER (Achille) — A Québec, le 1er octobre 1980, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Achille Chevalier, retraité de la Société des Alcools, époux de dame Fleurette Leboeuf. Il demeurait au 125, rue Latour, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 4 octobre à 10h. Départ du funérarium.

BOUCHER (Emilienne) — A l'hôpital d'Anjou de St-Pascale, à l'âge de 72 ans et 4 mois, est décédée Mme Emilienne Boucher, fille de St-Pascal, fille de Joseph Boucher et de feu Anna Bouchard. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 octobre à 15h. Départ de la résidence funéraire.

ROLAND CARON 510 10e Rue St-Pascal, Kamouraska à 14h45, pour l'église de St-Pascal, et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs et belles-sœurs: Mme Philippe Morneau (Eugénie Bouchard), Mme Paul-Emile Boucher (Anne-Marie Pacher), L'abbé Joseph Boucher de la Villa St-Jean de la Pociatière, M. et Mme Irénée Frère (Rosa Bouchard), L'abbé Gilbert Boucher aumônier à l'hôpital St-Joseph de Rivière du Loup, et M. et Mme Justin Boucher (Aurore Dumont) d'Arvida, puis un grand nombre de neveux et nièces, parmi lesquels nous comptons l'abbé Raymond Boucher de la Villa St-Jean de la Pociatière, et l'abbé Claude Pelletier du Collège de Ste-Anne.

CARON (Simonne Lemay) — A l'hôpital St-François d'Assise le 1er octobre 1980, à l'âge de 71 ans, est décédée dame Simonne Lemay épouse de M. Gérard Caron, elle demeurait à St-Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 4 octobre à 15h. Départ de la résidence funéraire Claudius Lavoie St-Marcel à 14h50, pour l'église de St-Marcel et de là au cimetière paroissial. Outre son époux elle laisse dans le deuil ses enfants, Valérie (Angéline Pelletier), Gilles (Claudette Pelletier), Guy (Lisette Caron), Henri (Diane Dutil), Diane (Mme Michel Mercier), ses frères et sœurs, Zéphirin (Ada), Marcelle (Mme Howard Ward), Thérèse (Mme Henri-Paul Mailhot), Cécile (Mme Alfred Gonthier), Marguerite (Mme Maurice Charland), Pauline (Mme Jean-Paul Sténard), Yvette (Mme Jean-Louis Meunier), Jeannine (Mme Gabriel Desorcy), Pierre (Yolande Langlois), Henriette (Mme Roland Chénard), Gérard (Solange Roy), Mme Lili Lemay.

CHENARD (Armand) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Armand Chénard, retraité du C.N.R., époux de dame Noëlla Parent. Il demeurait au 2065, avenue Bergemont, Québec. Les funérailles auront lieu, lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 2215 ch. des Quatre-Bourgeois à 9h45 pour l'église St-Félix-de-Cap-Rouge et de là au cimetière Cap-Rouge. Elle laisse dans le deuil ses enfants et ses gendres: Clermont, M. et Mme Lucien Beaulieu (Véronique), M. et Mme Réal Boudreau (Madeleine), M. et Mme Denis Hamoua (Nicole); ses petits-enfants: Nathalie, Patrick, Eric; ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Ovide Beaulieu (Yvonne), Mme Florentine Beaulieu, M. Charles-Edouard Jobin, Mme Wilhelmine Badeau, Mme Corinne Badeau, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

CHENARD (Armand) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Armand Chénard, retraité du C.N.R., époux de dame Noëlla Parent. Il demeurait au 2065, avenue Bergemont, Québec. Les funérailles auront lieu, lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 2215 ch. des Quatre-Bourgeois à 9h45 pour l'église St-Félix-de-Cap-Rouge et de là au cimetière Cap-Rouge. Elle laisse dans le deuil ses enfants et ses gendres: Clermont, M. et Mme Lucien Beaulieu (Véronique), M. et Mme Réal Boudreau (Madeleine), M. et Mme Denis Hamoua (Nicole); ses petits-enfants: Nathalie, Patrick, Eric; ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Ovide Beaulieu (Yvonne), Mme Florentine Beaulieu, M. Charles-Edouard Jobin, Mme Wilhelmine Badeau, Mme Corinne Badeau, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

CHENARD (Armand) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Armand Chénard, retraité du C.N.R., époux de dame Noëlla Parent. Il demeurait au 2065, avenue Bergemont, Québec. Les funérailles auront lieu, lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 2215 ch. des Quatre-Bourgeois à 9h45 pour l'église St-Félix-de-Cap-Rouge et de là au cimetière Cap-Rouge. Elle laisse dans le deuil ses enfants et ses gendres: Clermont, M. et Mme Lucien Beaulieu (Véronique), M. et Mme Réal Boudreau (Madeleine), M. et Mme Denis Hamoua (Nicole); ses petits-enfants: Nathalie, Patrick, Eric; ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Ovide Beaulieu (Yvonne), Mme Florentine Beaulieu, M. Charles-Edouard Jobin, Mme Wilhelmine Badeau, Mme Corinne Badeau, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

CHENARD (Armand) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Armand Chénard, retraité du C.N.R., époux de dame Noëlla Parent. Il demeurait au 2065, avenue Bergemont, Québec. Les funérailles auront lieu, lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee 2215 ch. des Quatre-Bourgeois à 9h45 pour l'église St-Félix-de-Cap-Rouge et de là au cimetière Cap-Rouge. Elle laisse dans le deuil ses enfants et ses gendres: Clermont, M. et Mme Lucien Beaulieu (Véronique), M. et Mme Réal Boudreau (Madeleine), M. et Mme Denis Hamoua (Nicole); ses petits-enfants: Nathalie, Patrick, Eric; ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Ovide Beaulieu (Yvonne), Mme Florentine Beaulieu, M. Charles-Edouard Jobin, Mme Wilhelmine Badeau, Mme Corinne Badeau, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

CHENARD (Armand) — A Québec, le 2 octobre 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Armand Chénard, retraité du C.N.R., époux de dame Noëlla Parent. Il demeurait au 2065, avenue Bergemont, Québec. Les funérailles auront lieu, lundi le 6 octobre à 10h. Départ du funérarium.

LESSARD (Germaine Paradis) — Lundi, le 6 octobre 1980, à 19h15, en l'église de Giffard, sera chantée la messe anniversaire de Germaine Paradis, épouse de Laurent Lessard. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLOUIN (Jean-Baptiste)



Samedi le 4 octobre 1980 à 19h15 en l'église Sacré-Cœur-de-Jésus, sera chantée la messe anniversaire de M. Jean-Baptiste Blouin époux de dame Irma Vaillancourt. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNEAU (Léopold)



Samedi le 4 octobre 1980 à 15h, en l'église basilique Notre-Dame de Québec, sera célébré le service anniversaire de Léopold Bruneau, époux de Marie-Anne Labbé. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANTIN (Marcelle Thibault) et THIBAUT (Germaine Claveau) — Samedi, le 4 octobre 1980, à 15h, en l'église de Saint-Romuald, sera chantée la messe anniversaire de Marcelle Thibault, épouse de M. Denis Cantin et de dame Germaine Claveau, épouse de feu M. Joseph Thibault. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FERLAND (Marie-Ange) — Samedi le 4 octobre 1980, à 15h, en l'église de St-Roch, sera chantée la messe anniversaire de Marie-Ange Ferland. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Elzéar) — Déjà un an depuis cette cruelle séparation, mais ceux qui l'ont tant aimé ne meurent pas, ils ne sont qu'absents. En ta mémoire une messe sera chantée, le samedi 4 octobre 1980 à 15h, en l'église Notre-Dame de la Pitié, Québec.

GAUDRY (Léon Albert) — Samedi le 4 octobre 1980, en l'église St-Thomas d'Aquin, à 4 heures, sera célébrée une messe anniversaire pour M. Léon Albert Gaudry époux de dame Germaine Trudel. Parents et amis sont priés d'y assister.

JUNEAU (Juliette St-Pierre) — Samedi le 4 octobre 1980, à 10h, en l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier, sera chantée la messe anniversaire de dame Juliette St-Pierre épouse de Lucien Juneau. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Eliane) — Samedi le 4 octobre 1980, à 16h30, en l'église des Sts-Martyrs Canadiens, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mlle Eliane Lacasse.

LAGACE (Gertrude Bowles) — Dimanche le 5 octobre à 10h a.m., en l'église St-Patrick, sera chantée la messe anniversaire de dame Gertrude Bowles, épouse de Léon Lagace. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGÉVIN (Georgine Deslauriers)



Samedi le 4 octobre 1980, à 10h, en l'église de St-Jérôme de l'Aurore, sera célébré le service anniversaire de Georgine Deslauriers.

VERSARE DE GEORGINE (Georgienne Deslauriers, épouse de M. Robert Langévin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LESSARD (Germaine Paradis) — Lundi, le 6 octobre 1980, à 19h15, en l'église de Giffard, sera chantée la messe anniversaire de Germaine Paradis, épouse de Laurent Lessard. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOREAU (Ernest) — Samedi le 4 octobre 1980, à 4h30 p.m. en l'église St-Antoine de Bienville sera chantée la messe anniversaire de M. Ernest Moreau. Parents et amis sont priés d'y assister.

RAJOTTE (Yvette Drapeau) — Samedi le 4 octobre, à 16 heures, en l'église Notre-Dame de l'Espérance, sera chantée la messe anniversaire de dame Yvette Drapeau Rajotte, épouse de M. Michel Rajotte. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIMARD (Emile) — Samedi le 4 octobre 1980, à 11h, en l'église St-Joseph de Québec, sera chantée la messe anniversaire de M. Emile Simard, époux en premières noces de feu dame Rita Naden, et en deuxièmes noces de dame Ida St-Laurent. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIMARD (Emile) — Samedi le 4 octobre 1980, à 11h, en l'église St-Joseph de Québec, sera chantée la messe anniversaire de M. Emile Simard, époux en premières noces de feu dame Rita Naden, et en deuxièmes noces de dame Ida St-Laurent. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES

SINCÈRES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier H.M.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier B.L.L.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier C.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit, pour faveur obtenue avec promesse de publier M.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier F.C.

REMERCIEMENTS à St-Jude et au St-Esprit, pour faveur obtenue R.P.

SINCÈRE remerciement au St-Esprit, à Henri Légaré et à la Sainte Vierge pour faveur obtenue avec promesse de faire publier C.B.

SINCÈRES remerciements au St-Esprit pour faveurs obtenues avec promesse de faire publier H.F.P.

SERVICES SPECIAUX

780 FLEURISTES

Orchidée Fleuriste 1068 av. Cartier, 529-0739.

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES

Theriac & Fils 718, 1132e Avenue, Québec, 524-1561.

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.

647-3311

Le tarif de décès et avis divers est de 20 du mot minimum \$7.00, avec photo minimum \$32.00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

647-3311

Le tarif de décès et avis divers est de 20 du mot minimum \$7.00, avec photo minimum \$32.00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

647-3311

Le tarif de décès et avis divers est de 20 du mot minimum \$7.00, avec photo minimum \$32.00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

647-3311

Le tarif de décès et avis divers est de 20 du mot minimum \$7.00, avec photo minimum \$32.00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

647-3311

Le tarif de décès et avis divers est de 20 du mot minimum \$7.00, avec photo minimum \$32.00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

647-3311

647-3311

CHAU (Canal 5) Carleton

SAMEDI 4 OCTOBRE

08h30 Wickee
09h00 Candy
09h30 Patch
10h00 Heidi
10h30 Fili Brindacier
11h00 Woody le Pic
11h30 Téléjeans
12h00 Semaine parlementaire
13h00 Contre-partie
13h30 Baseball des Expos: Philadelphie à Montréal
16h00 Bagatelle
17h00 Télé-Adieu
17h30 Profil
18h00 Walt Disney
19h00 Pierre et compagnie
20h00 Cinema: "Main basse sur la TV"
22h30 Téléjournal
22h50 Nouvelles du sport
23h05 Cinema: "Bruit et silence"

DIMANCHE 5 OCTOBRE

08h30 Dessins animés
08h30 Cher oncle Bill
09h00 Contes d'Élsa
09h30 Grisu
10h00 Le jour du Seigneur
11h00 Gens et ressources
11h30 Télé-Adieu
11h45 U.P.A.
12h00 Magazine semaine
13h00 Poly en Espagne
13h30 Les satelliopettes
14h00 Perdue dans l'espace
14h30 Samedi midi
14h30 Janette veut savoir
15h00 Justice pour tous
15h30 Gens et ressources
16h00 Bobino
16h30 Albatour
17h00 Les Jorjache
18h00 Maritimes d'aujourd'hui
18h30 Le quotidien
19h00 La petite maison dans la prairie
20h30 Duet au tac
20h30 Télé-Adieu
22h30 Téléjournal Nat.
22h50 Météo
23h05 Dernière édition
23h12 Nouvelles du sport
23h22 Télé Arts
23h33 Commissariat Spécial K1
00h33 Le dossier secret des trésors.

CFER (Canal 11) Rimouski

VENDREDI 3 OCTOBRE

18h00 Aujourd'hui
18h30 L'homme de \$6.000.000
19h30 J'ai mon voyage
20h00 Science et technologie
20h30 La parole est à vous
21h30 Michel Jasmin
22h29 La Quotidienne
22h30 Les nouvelles TVA
22h55 Dernière édition
23h00 Les sports
23h12 Les nouvelles
23h33 Commissariat Spécial K1
00h33 Le dossier secret des trésors.

CFER (Canal 11) Rimouski

VENDREDI 3 OCTOBRE

18h00 Aujourd'hui
18h30 L'homme de \$6.000.000
19h30 J'ai mon voyage
20h00 Science et technologie
20h30 La parole est à vous
21h30 Michel Jasmin
22h29 La Quotidienne
22h30 Les nouvelles TVA
22h55 Dernière édition
23h00 Les sports
23h12 Les nouvelles
23h33 Commissariat Spécial K1
00h33 Le dossier secret des trésors.

CFER (Canal 11) Rimouski

VENDREDI 3 OCTOBRE

18h00 Aujourd'hui
18h30 L'homme de \$6.000.000
19h30 J'ai mon voyage
20h00 Science et technologie
20h30 La parole est à vous
21h30 Michel Jasmin
22h29 La Quotidienne
22h30 Les nouvelles TVA
22h55 Dernière édition
23h00 Les sports
23h12 Les nouvelles
23h33 Commissariat Spécial K1
00h33 Le dossier secret des trésors.

CFER (Canal 11) Rimouski

VENDREDI 3 OCTOBRE

18h00 Aujourd'hui
18h30 L'homme de \$6.000.000
19h30 J'ai mon voyage
20h00 Science et technologie
20h30 La parole est à vous
21h30 Michel Jasmin
22h29 La Quotidienne
22h30 Les nouvelles TVA
22h55 Dernière édition
23h00 Les sports
23h12 Les nouvelles
23h33 Commissariat Spécial K1
00h33 Le dossier secret des trésors.

CFER (Canal 11) Rimouski

VENDREDI 3 OCTOBRE

18h00 Aujourd'hui
18h30 L'homme de \$6.000.000
19h30 J'ai mon voyage
20h00 Science et technologie
20h30 La parole est à vous
21h30 Michel Jasmin
22h29 La Quotidienne
22h30 Les nouvelles TVA
22h55 Dernière édition
23h00 Les sports
23h12 Les nouvelles
23h33 Commissariat Spécial K1
00h33 Le dossier secret des trésors.

CFER (Canal 11) Rimouski

VENDREDI 3 OCTOBRE

18h00 Aujourd'hui
18h30 L'homme de \$6.000.000
19h30 J'ai mon voyage
20h00 Science et technologie
20h30 La parole est à vous
21h30 Michel Jasmin
22h29 La Quotidienne
22h30 Les nouvelles TVA
22h55 Dernière édition
23h00 Les sports
23h12 Les nouvelles
23h33 Commissariat Spécial K1
00h33 Le dossier secret des trésors.

647-3311

CHAU (Canal 5) Carleton

SAMEDI 4 OCTOBRE

Trudeau dévoile sa réforme constitutionnelle

Rapatriment unilatéral

OTTAWA (d'après CP, UPC, UPI et AFP) — Sans avoir l'assentiment des provinces, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a mis en branle, hier soir, la procédure de réforme constitutionnelle en proposant un projet de résolution demandant au Parlement britannique de rapatrier la constitution canadienne.

Au cours d'une allocution télévisée, le premier ministre Trudeau a exposé les grandes lignes du projet de résolution qui sera déposé aux Communes, lundi. Après un débat en Chambre, la résolution fera l'objet de l'étude d'un comité mixte des Communes et du Sénat, qui devra faire rapport au plus tard le 9 décembre.

Outre le rapatriement de la constitution, le projet vise aussi l'enchâssement des droits fondamentaux, notamment en matière de langue d'enseignement, dans une charte liant aussi bien le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux.

Cette charte, dont une majorité de provinces ne veut pas, garantit le libre choix à l'éducation dans une des langues officielles aux citoyens

canadiens de la minorité francophone ou anglophone, là où le nombre le justifie.

Selon le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, pour se conformer à cette proposition, par exemple, le gouvernement québécois devrait amender sa loi 101 pour permettre sans restrictions aux anglophones du Canada d'avoir accès au Québec à l'école anglaise.

Toutefois, pour ne pas indisposer le Québec, le projet laisse aux provinces le droit d'imposer la langue d'éducation aux immigrants, comme c'est le cas au Québec.

La charte assure également le droit aux citoyens d'établir résidence et d'occuper un emploi, partout à travers le pays. Une telle disposition remet en question la légalité de certaines lois adoptées par le Québec, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, qui donnent priorité à leurs ressortissants pour occuper certains emplois. En plus des droits démocratiques parlementaires, la charte protège les libertés fondamentales, notamment en matière de religion, liberté d'expression, d'association, etc., ainsi que les droits personnels et juridiques.

Formule d'amendement

D'autre part, le gouvernement fédéral se donne deux ans pour s'entendre avec les dix provinces sur une

nouvelle formule d'amendement de la constitution ne requérant plus la règle de l'unanimité. D'ici là, la règle de l'unanimité sera maintenue.

Afin d'en arriver plus facilement à une entente, Ottawa convoquera chaque année une conférence constitutionnelle des premiers ministres

"jusqu'à ce qu'une formule soit mise en application".

Si le gouvernement fédéral et les provinces ne parviennent pas à s'entendre, mais que huit législatures provinciales représentant au moins 80 pour 100 de la population, conviennent d'une formule d'a-

mendement, Ottawa soumettra celle-ci, ainsi qu'une version modifiée du consensus de Victoria, à la population lors d'un référendum.

En l'absence de toute proposition des provinces, la formule de Victoria modifiée entrera auto-

(Suite à la page A2, 1re col.)

La loi 101
soumise aux
Britanniques?
à la page B-1

Léon Dion:
démocratie
en deuil
à la page B-1

L'éditorial
à la page A-6
Texte intégral
à la page A-7

Ali enterre sa légende

par Elyette CURVALLE

Hier soir, nous étions plus de 3,000 au Pavillon de la jeunesse à regarder en noir et blanc, sur écran géant, la mort d'une légende. C'est un jeune gars à blouson noir et qui scandait le nom de Larry Holmes en sortant, qui a dit qu'une légende venait de mourir. Et personne ne l'a contredit.

Tout le monde était déçu, stupéfait, voire humilié: Ali le champion, Ali le superbe, Ali le phénomène, venait de se faire battre, sans panache, mis hors de combat à la 11e reprise par le champion du monde des poids lourds, Larry Holmes.

Ceux qui avaient payé leurs billets \$15 et \$20 n'avaient même pas le goût de se plaindre à la sortie, rendus silencieux par le piètre spectacle qu'avait donné leur idole qui a "servi de punching ball", comme disait un spectateur, pendant la majeure partie du match.

Pourtant tout avait bien commencé. Les pronostics allaient bon train, les paris aussi. Fernand Marcotte prédisait sans le moins

dre doute, Ali vainqueur "avant le 9e". Marc Simoneau, chroniqueur sportif de CHRC, lui emboîtait le pas, suivi par toute une joyeuse "gang" de Thetford-Mines qui s'était déplacée spécialement pour Ali (sauf un ou deux qui ne partageaient pas la foi inconditionnelle en Ali l'invincible).

D'ailleurs une grande partie de ces 3,000 ou 3,500 personnes, en grande majorité des hommes, sont venues voir Ali.

Les deux matchs précédents étaient des "amuse-gueule" (sans malice!) qui permettaient d'enfumer la salle et de boire quelques bières en prenant quelques paris supplémentaires.

Mais quand Ali est arrivé sur l'écran de 15 pieds sur 20, la salle s'est réveillée et a acclamé son favori comme s'il avait pu l'en-

(Suite à la page A2, 3e col.)

autres textes
et photos aux
pages A-2 et C-1



La soirée durant, Mohammed Ali a plié ou fui sous les coups de Larry Holmes.



Des inconditionnels d'Ali et le boxeur Fernand Marcotte: "Ali vainqueur au 9e round".

Le Soleil, Jean Vallières

Clark contre le plan Trudeau

OTTAWA (d'après PC, UPC) — Le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, et au moins deux premiers ministres provinciaux ont vigoureusement rejeté, hier soir, le projet fédéral de rapatriement unilatéral de la constitution canadienne. Seul le Nouveau Parti démocratique (NPD) l'a endossé, mais à certaines conditions.

Accusant le premier ministre Pierre Elliott Trudeau d'avoir trahi les Québécois qui ont voté NON lors du référendum, ainsi que tous les Canadiens qui désirent un changement", M. Clark a lancé un vibrant appel à tous les Canadiens pour qu'ils s'unissent derrière lui pour lutter contre le gouvernement.

Même s'il a admis que le projet de réforme du gouvernement Trudeau comportait "certaines portions positives", M. Clark n'en a pas moins dénoncé l'aspect "arbitraire" au cours d'une conférence de presse qu'il donnait hier soir, immédiatement après celle du premier ministre.

Selon M. Clark, le gouvernement Trudeau rejette le partage actuel des pouvoirs, tel que défini dans la constitution, et tente d'envahir des domaines de compétence provinciale comme l'éducation, la propriété foncière et le droit civil.

Le chef conservateur a aussi fait porter ses attaques sur la formule proposée d'amendement de la constitution qui permettra, selon lui, au gouvernement fédéral d'ignorer totalement les provinces pour tout changement qu'il voudra apporter. Il a aussi critiqué la date du 9 décembre comme limite imposée au comité chargé d'étudier la proposition gouvernementale pour faire rapport au Parlement.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Cinq injonctions réclamées à l'endroit des commis fédéraux

par Claude VAILLANCOURT

Le gouvernement fédéral, en plus de procéder à la suspension de plusieurs centaines de ses employés, hier, à Québec, a décidé de porter sur le plan judiciaire la bataille qu'il mène depuis lundi dernier avec ses commis.

Cinq injonctions ont été annoncées à Québec seulement, dont une a été déjà émise pour une période de 24 heures. Les quatre autres injonctions, dont l'une concerne les employés du ministère de la Santé et du Bien-être national, doivent être entendues aujourd'hui au palais de justice de Québec.

A Ottawa, selon les informations obtenues par LE SOLEIL, le Conseil du trésor cherche maintenant à faire déclarer illégale la grève des 47,000 commis aux écritures et aux règlements. L'argumentation fédérale repose sur les postulats que les services essentiels ne sont pas rendus par les syndiqués et que plusieurs travailleurs non concernés directement par le conflit se sont joints à la grève.

Le président de l'Alliance de la fonction publique, M. Andy Stewart, et la vice-présidente du syndicat, Mme Aileen Manion, ont été sommés de s'expliquer aujourd'hui devant la Commission canadienne des relations de travail.

Une journée mouvementée

Pendant que, dans la capitale canadienne, le président du Congrès du travail du Canada, M. Dennis McDermott, demandait à la population canadienne de faire preuve de sympathie et de compréhension à l'égard des commis, à Québec, l'un des points les plus militants pour les syndiqués de l'Alliance, la tension augmentait sans cesse entre les autorités gouvernementales et les grévistes.

Sur le coup de 8h, à l'édifice du ministère de la Santé et du Bien-être national, policiers et grévistes se sont frottés sur le piquet de grève. Sept policiers, munis de matraques, ont ouvert le chemin aux employés non syndiqués et aux travailleurs jugés essentiels. Un journaliste, un cameraman et un photographe ont

confié qu'ils ont été bousculés pendant l'altercation.

Quelques minutes plus tard, à l'édifice voisin, celui du ministère des Postes, quelque 200 postiers décidaient de franchir les lignes de piquetage et d'occuper l'établissement où est effectué le tri du courrier régional. Mis à pied temporairement depuis mercredi matin, en raison de l'impossibilité pour les camionneurs de franchir les piquets de grève, ils réclamaient que tout le personnel, y compris celui de la direction, soit mis à pied et non seulement eux.

Sur le coup de midi, les autorités postales acquiesçaient à leur demande et tout le personnel (ils sont un peu plus de 700) quittait l'édifice où oeuvrent une trentaine de commis.

Puis, vers les 17h, le juge Jean-Robert Beaudoin émettait une première injonction, sommant les commis de ne pas gêner le libre accès au centre régional de tri du courrier.

Accordée à la demande du pro-

curer général du Canada, elle est en vigueur jusqu'à 17h aujourd'hui.

Son but, comme l'a expliqué au SOLEIL le directeur des Postes pour la région de Québec, est de permettre l'entrée d'une douzaine de camions postaux. L'on traite environ un million de pièces de courrier au centre de Québec, le second en importance dans la province après Montréal.

Dans la soirée, les autorités postales ont une fois de plus tenté de faire pénétrer les camions. Devant la présence d'une trentaine de piqueteurs (l'injonction n'en limite pas le nombre) les entrepreneurs venus déplacer de lourds blocs de béton qui bloquent l'entrée ont rebrousse chemin. Le centre de tri est toujours paralysé.

Au cours de la même journée, le personnel des bureaux locaux d'assurance-chômage ont été avisés qu'ils étaient suspendus, les uns pour trois jours, les autres pour huit journées, en raison du tumulte qu'ils ont causé dans les centres de main-d'œuvre au début de la semaine.

L'EST DU QUÉBEC

Espoir dans la grève à la Gaspésie de Chandler
page A-4

vendredi



Une batterie d'artillerie de l'armée irakienne en position en territoire iranien.

L'Irak piétine

page D-1

Ottawa collecte les cents

VANCOUVER (PC) — Le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social a finalement trouvé Mme Florence Smith.

Depuis huit ans, cette veuve de 73 ans recevait mensuellement un chèque de pension de vieillesse de \$67.65, qui n'aurait dû être que de \$67.64.

météo

Dégagement suivi d'un ciel variable avec un maximum de 13 dans la région de Québec. Nuageux avec averses et maximum de 11 à l'est. Demain, ensoleillé.

détails, page D-2

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-14
Arts et spectacles	B-2 à B-4
Bandes dessinées	B-7
Bridge	D-13
Carrières et professions	B-8
Décès	D-15
Economie-Finance	B-5 à B-7
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-12
Information régionale	A-4, A-5
Mot mystère	D-3
Mots croisés	D-11
Où aller à Québec	B-2
Page documentaire	A-7
Patron	D-13
Pierre Champagne	A-10
Sport	C-1 à C-4
Télévision	D-15, B-4



Deux jeunes ont vécu une expérience peu banale dans des centres de détention et ils nous racontent leur spectaculaire visite. Le CRAYONS DE SOLEIL transformé d'offre aussi des bandes dessinées québécoises, de judicieux conseils pour remiser ton vélo, une collation amusante... en photos et un dessin-poster coloré sans oublier la page "JE" et ton guide d'activités de loisirs. C'est dans le cahier C.

Rapatriement... (Suite de la première page)

matiquement en vigueur deux ans après le rapatriement. La formule de Victoria exigerait que toute modification à la constitution soit approuvée par toute province ayant eu, une population au moins égale à 25 pour 100 de la population canadienne (Ontario et Québec) et qu'au moins deux des provinces de l'Atlantique et deux provinces de l'Ouest, dont les populations réunies comprendraient au moins 50 pour 100 de la population de l'ensemble de ces régions.

Dernier point important, la résolution propose de consacrer le principe de la péréquation en faveur des provinces les moins bien nanties, pour corriger les inégalités régionales au Canada.

Opposition impossible

Au cours de sa conférence de presse, M. Trudeau a expliqué qu'après l'échec du sommet des premiers ministres au début de septembre, "il a fallu commencer la réforme constitutionnelle avec certaines priorités, le rapatriement et les droits fondamentaux, pour dégager le terrain en vue des négociations sur le partage des compétences".

Même si le gouvernement fédéral n'a pas réussi à se rallier l'ensemble des provinces sur les questions de rapatriement, de formule d'amendement et de protection des droits, le premier ministre a dit es-

timer que les gouvernements provinciaux y compris le Québec, ne pourront faire campagne contre la politique fédérale proposée. "Je ne peux pas imaginer une province faire campagne pour que la constitution canadienne reste en Grande-Bretagne", a dit M. Trudeau, ajoutant qu'elle aurait l'air absurde aux yeux du monde.

Il a expliqué que les gouvernements provinciaux n'ont pas consenti à souscrire aux propositions fédérales parce qu'ils désiraient "marchander" leur consentement contre un accroissement de leurs pouvoirs.

Par ailleurs, le premier ministre Trudeau a indiqué que certains sujets avaient été volontairement exclus du projet de résolution, précisément pour ne pas indisposer les provinces. Selon lui, le document ne contient que les points sur lesquels toutes les provinces se sont entendues pendant les négociations constitutionnelles de Montréal, en 1978.

Ces sujets qui ont été spécifiquement exclus du projet de résolution sont le préambule, sur lequel les premiers ministres ne s'étaient pas entendus lors de la conférence constitutionnelle des premiers ministres en septembre, de même que l'inscription de la libre circulation des biens, des services et des capitaux entre les provinces. La

question de la propriété des ressources naturelles n'est pas davantage abordée.

"Nous avons décidé d'agir sur trois points, le rapatriement, la charte des droits et la péréquation", a dit M. Trudeau.

Ali enterre... (Suite de la première page)

tendre là-bas, à Las Vegas. On accueillait "Ali le phénomène".

"C'est sentimental, pas logique", m'a dit le gars assis derrière moi. C'est un gars qui revient de sa retraite, ça fait deux ans qu'il s'est pas battu, comment veux-tu qu'il gagne?"

C'est vrai qu'à première vue, Ali qui est en train d'invectiver copieusement et silencieusement sur l'écran, son adversaire, ne donne pas cette impression de puissance qui émane de Holmes. Mais on ne sait jamais.

Pendant que dans la salle on acclame Ali, on siffle Holmes dont le regard mauvais et les mâchoires serrées ne présagent rien de bon. Un bruit de bouteilles brisées et de chaises renversées à tribord. La bagarre a "pogné" dans la salle. Elle ne dure pas longtemps. Comme le dit si justement le photographe, "à \$20 la place, on ne court pas longtemps le risque de se faire vider".



Le Soleil, Jean Vallières

Un public déçu qui ne se réjouit pas de la victoire trop facile de Holmes et se demande où était le grand Ali pendant le combat transmis, hier soir, en circuit fermé au Pavillon de la jeunesse.

Le match Ali-Holmes tel que vu et entendu

par Elyette CURVALLE

Le match en 10 rounds (et sur le vif) au Pavillon de la jeunesse:

1er round: Ali s'amuse. Il harcèle. "Il est baveux", commente mon voisin de gauche.

2e round: Ali défie, nargue, fait signe à son adversaire de frapper, se découvre, tient sa garde haute. "Tu vas pas l'étudier pendant 15 rounds, c... d'innocent!" Ça vient de derrière, c'est bien senti, mais pas efficace.

3e round: "Envoye, h... tu vas frapper, c... de jambon!" Pas de commentaires.

Ça s'impacite icitte...
4e round: Ça a l'air de devenir sérieux. Ali encaisse. Il tient une corde d'une main et boxe de l'autre pendant quelques secondes. "Il l'écoeur au boutte", dit je ne

sais plus qui. "Un maître de la défense", commente un autre.

5e round: la danse. Allons-nous retrouver le Mohammed Ali que l'on cherche depuis 4 rounds?

6e round: "T'aurais été mieux de rester dans le salon chez vous à regarder le match", crie un spectateur visiblement tanné à un Ali impassible (comme la foule de Las Vegas et le public ici qui commence à s'ennuyer ferme).

7e round: "Il a du courage, mais j'avais raison de dire qu'il a rien à faire dans le ring à son âge..." Ecoeuré, Holmes fait mine de baisser un bras et d'arrêter de taper contre les poings fermés d'Ali. Il tape... on attend la réponse d'Ali.

8e round: sur l'écran, les fossettes et la souris télévision de Travolta.

9e round: Holmes, visiblement impatienté devant le manège d'Ali, cogne un bon coup. Murmures dans la foule: "il va l'avoir, il va l'avoir". Soupir. "Y s'bat pus!" Le gars derrière moi me tape sur l'épaule: "Je vous l'avais dit que c'était un choix sentimental".

10e round: "Ça vaut bien la peine d'avoir payé 20 piastres pour voir ça!" (un spectateur).

"C'est le combat le plus facile de la carrière de Holmes. Il faut que l'arbitre arrête ça!" (un autre spectateur).

11e round: L'arbitre lève le bras de Holmes. Ali disparaît de l'écran.

A la sortie. "Le combat! Quel combat?"

Clark contre... (Suite de la première page)

A son avis, la politique constitutionnelle du gouvernement n'apportera que de la division dans la population par ses référendums, des querelles interminables devant les tribunaux, ainsi que des confrontations entre Ottawa et les provinces.

M. Clark a noté que, pour sa part, il favorisait un rapatriement symbolique, marié à la formule d'amendement de Victoria, proposée par les provinces et la convocation d'une assemblée constitutionnelle élargie.

Broadbent

Conditionnant l'appui de son parti à l'inclusion de la reconnaissance de la compétence provinciale sur les ressources naturelles dans le projet de réforme du gouvernement Trudeau, le chef du NPD, M. Ed Broadbent, n'en a pas moins donné sa bénédiction au programme

du changement constitutionnel dévoilé hier.

A son avis, le rapatriement de la constitution, doublé d'une formule d'amendement "acceptable", et comprenant une charte des droits fondamentaux et linguistiques, s'avère souhaitable. "Pour le NPD, du progrès doit être accompli sur le plan constitutionnel afin que nous puissions nous attaquer à nos problèmes économiques", a déclaré M. Broadbent.

Le porte-parole du NPD en matière de relations fédérales-provinciales, M. Lorne Nystrom, a cependant fait entendre un son de cloche un peu différent. Selon lui, le projet de résolution du gouvernement fédéral est loin de répondre aux griefs de l'Ouest. "J'ai été choqué et surpris, a déclaré le député de Yorkton-Melville (Saskatchewan), et je serais bien étonné que les réformes proposées soulèvent beaucoup d'enthousiasme dans l'Ouest, surtout que la question de la propriété des ressources naturelles a été complètement laissée de côté."

Les provinces

Si la plupart des provinces ont refusé de commenter la proposition fédérale dès hier soir, voulant prendre quelques heures pour réfléchir, le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a immédiatement réagi en menaçant de contester la position d'Ottawa devant les tribunaux.

"Je me sens trahi et j'ai la nette impression qu'une injustice est commise", a-t-il dit.

"La chose la plus odieuse, a dit pour sa part le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Angus MacLean, c'est de voir les provinces se faire imposer des obligations sans leur consentement."

Les autres premiers ministres gouvernementaux, quant à eux, se sont accordé quelques heures de réflexion avant de faire tout commentaire.

C'est le cas notamment du Qué-

bec, dont le premier ministre, M. René Lévesque, a dit qu'il ne commenterait qu'aujourd'hui le projet fédéral. M. Lévesque voulait prendre le temps voulu pour souper les textes présentés par M. Trudeau, en compagnie des experts constitutionnalistes du ministère des Affaires intergouvernementales entourant M. Claude Morin.

M. Lévesque doit prononcer, ce soir, un important discours devant les députés au conseil national élargi de son parti qui s'ouvre à l'université de Montréal, à 20h.

Le chef du Parti libéral du Québec (PLQ), M. Claude Ryan, a également préféré attendre à aujourd'hui pour faire ses commentaires, voulant auparavant consulter ses principaux conseillers constitutionnels.

Interrogé avant d'entrer en réunion de stratégie électorale avec une soixantaine de candidats et leurs organisateurs, M. Ryan a refusé de dire s'il avait eu des communications avec M. Trudeau et s'il avait été informé des projets du premier ministre.

Pour sa part, le député de Lotbinière, M. Rodrigue Biron, qui s'est rallié au PQ, a convié, hier, tous les Québécois et Québécoises à "s'unir derrière René Lévesque" pour combattre le projet de rapatriement unilatéral de la constitution.

le mot du jour

Gros gibier

Des lecteurs s'interrogent sur la pêche ou la chasse "de" quelque chose. On fait la chasse au voleur et aux abus. On se livre à la course au trésor. Alors, pourquoi ne ferait-on pas la pêche à la truite ou la chasse à l'original?

Pierre BELLEAU

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

La Quotidienne

5-5-1

(Tirage de jeudi)

Informations: 643-8990

vente de bas



le pantabas Twik

rég. \$1.39 **\$1.09**

exclusif à Simons, le pantabas Twik régulier ou tout diaphane, disponible dans les couleurs de base.

la maison
simons

place de l'hôtel de ville place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

.....le style « marin ».....



le caban

Twik bien au chaud, bien à son aise, au collège, au sport, à la ville... dans le classique caban en melton à doublure matelassée, inspiré des manteaux de marins, double boutonnage, grandes poches rabat marine 5 à 13 \$90.

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.